



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 20 n° 5 au cat.

STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA, 1999

par Sylvain Tremblay

Faits saillants

- Le taux de criminalité tel que déclaré par les services policiers du Canada a enregistré une diminution de 5 % en 1999, ce qui correspond à une huitième baisse consécutive. Le taux de 1999 constitue le plus bas affiché depuis 1979.
- La plupart des provinces ont signalé une baisse de leur taux de criminalité, y compris les trois provinces les plus peuplées : le Québec (-8 %), l'Ontario (-7 %) et la Colombie-Britannique (-5 %). Seules les provinces de l'Atlantique et le Yukon ont affiché des hausses.
- Terre-Neuve a continué d'afficher le plus bas taux (5 921 affaires pour 100 000 habitants), suivi de près par le Québec (5 934). Malgré une baisse de 3 % en 1999, la Saskatchewan a déclaré le taux le plus élevé (12 155) pour une deuxième année d'affilée.
- Pour une deuxième année de suite, les taux de criminalité ont décliné dans chacune des neuf plus grandes régions métropolitaines en 1999. Les plus importantes baisses ont été déclarées par Ottawa (-15 %) et Québec (-10 %).
- En dépit d'une baisse de 5 % en 1999, Vancouver a affiché le taux de criminalité le plus élevé parmi les neuf plus grandes régions métropolitaines, alors que Québec et Toronto affichaient les plus bas.
- De l'ensemble des 2,36 millions d'affaires au *Code criminel*, 12 % constituaient des infractions de violence, 55 % constituaient des infractions contre la propriété et les 33 % restant étaient relatives à d'autres infractions criminelles telles que des infractions de méfait, d'avoir troubler la paix, de prostitution et d'incendie criminel.
- Le taux des crimes de violence a décliné pour une septième année d'affilée en inscrivant une baisse de 2 %. En dépit de ces baisses, le taux de crimes de violence demeure de 5 % supérieur à ce qu'il était il y a 10 ans et 57 % plus élevé qu'il y a 20 ans. Toutes les catégories principales de crimes de violence ont décliné en 1999, incluant les homicides (-5 %), les agressions sexuelles (-7 %), les voies de fait (-2 %) et les vols qualifiés (-2 %).
- Un total de 536 homicides ont eu lieu en 1999, ce qui représente 22 homicides de moins que l'année précédente. De manière générale, le taux d'homicides est en baisse depuis le milieu des années 1970. Le taux de 1,8 homicide pour 100 000 habitants enregistré en 1999 était le plus bas depuis 1967.
- Les crimes contre la propriété ont chuté de 6 %, poursuivant ainsi une décroissance amorcée en 1991. Toutes les catégories principales de crimes contre la propriété ont diminué en 1999, incluant les introductions par effraction (-10 %) et les vols de véhicules à moteur (-4 %).
- Les seules catégories d'infractions criminelles qui ont accusé des hausses au cours des dernières années sont les infractions d'avoir troublé l'ordre public (+31 % depuis 1995) et les infractions liées aux drogues (+32 % depuis 1993).
- Le taux de criminalité chez les jeunes, tel que mesuré par le taux d'accusation pour des infractions au *Code criminel*, a fléchi de 7 % en 1999, incluant une diminution de 5 % des infractions de violence et un recul de 11 % des infractions contre les biens. Le taux des jeunes contrevenants présumés qui ont fait l'objet d'une mesure autre qu'une accusation formelle (par ex., une mesure alternative ou informelle) était également en baisse dans ces catégories en 1999.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

**Renseignements sur les commandes/
abonnements**

Les prix n'incluent pas les taxes de ventes

Le produit n° 85-002-XPf au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel. ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services. ISSN 1205-8882

Juillet 2000

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada © Ministre de l'Industrie, 2000
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

La criminalité englobe une série de comportements, de gestes et de situations clairement définis comme «criminels» par le *Code criminel* canadien (par ex., une agression sexuelle, une introduction par effraction, conduire en état d'ébriété, etc.). Pour mesurer l'ampleur, la nature et l'impact de la criminalité, les Canadiens disposent de deux principales sources d'information : les données policières et les enquêtes sur les victimes.

Chaque année depuis 1962, les services de police du Canada déclarent au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) des affaires qui leur sont signalées ou qui sont détectées par ceux-ci en participant au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) (voir Méthodologie pour la description de l'enquête). Une enquête nationale sur la victimisation a été conduite en 1999 et les résultats de cette enquête seront publiés plus tard cette année¹. Alors que les données policières portent sur les infractions connues de la police, les enquêtes sur la victimisation collectent de l'information auprès de la population en générale sur des actes à caractère criminel signalés ou non à la police.

Le présent rapport se veut un examen des données de la criminalité déclarées au cours de l'année 1999 par les services policiers canadiens. Les données y sont présentées dans l'optique des tendances à court et à long terme. Les analyses présentées mettent l'accent sur les tendances dans les crimes de violence, les crimes contre les biens, les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies, les infractions liées à la drogue et la criminalité commise par les jeunes. Les taux de criminalité font l'objet d'un examen aux niveaux national, provincial / territorial ainsi qu'au niveau des principales régions métropolitaines. Les tendances des taux de criminalité au Canada sont mises en perspective avec les tendances observées dans certains autres pays industrialisés. De l'information détaillée relative aux affaires, aux accusés et aux victimes est aussi fournie lorsque appropriée.

Le CCSJ tient à exprimer sa reconnaissance envers les services policiers du Canada et l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) qui, grâce à leur collaboration, rendent possible la réalisation de ce rapport.

L'interprétation des données de la criminalité déclarées par la police

Les données sur les affaires portées à l'attention de la police sont captées et transmises au CCSJ selon un ensemble commun de catégories d'infractions et de définitions approuvées au niveau national. On prie le lecteur de noter, toutefois, que plusieurs facteurs peuvent influencer sur les statistiques officielles de la criminalité. Ces facteurs comprennent : la déclaration par le public à la police; la déclaration par la police au CCSJ; l'effet de nouvelles initiatives telles que des modifications à la législation, aux politiques ou aux pratiques de mise en application de la loi; et enfin, les changements démographiques, économiques et sociaux.

Déclaration à la police

On peut prétendre que les statistiques de la criminalité ne révèlent que la volonté des Canadiens de signaler des actes criminels à la police. Plusieurs raisons peuvent expliquer la décision de la victime de ne pas signaler une affaire à la police : le sentiment que la police ne peut aider; le sentiment qu'il s'agit d'une affaire personnelle (par ex., la violence conjugale ou certaines voies de fait); la gravité de l'affaire; et, la crainte de représailles de l'agresseur ou des conséquences négatives reliées à l'intervention du système de justice pénale. En contrepartie, d'autres facteurs tels que la volonté de voir l'infacteur arrêté par la police, le sentiment de devoir accomplir une obligation sociale et la nécessité d'obtenir un rapport de police pour recevoir le dédommagement des assurances peuvent encourager les gens à déclarer certaines infractions à la police².

¹ L'Enquête sociale générale est menée par Statistique Canada et porte sur la victimisation une fois tous les cinq ans. À ce sujet, la diffusion d'un Juristat intitulé «Tendances dans la victimisation criminelle de 1998» est prévue pour septembre 2000.

² Voir «Decision Making in the Criminal Justice System : Toward the Rational Exercise of Discretion», par Gottfredson et Gottfredson (1988), Law, Society, and Policy, Vol. 3, New-York: Prenum.

Les enquêtes sur la victimisation aident à fournir des estimations pour certains crimes non signalés à la police³. Bien que la non-déclaration des crimes à la police puisse mener à une sous-estimation des statistiques policières officielles, l'opposé est également vrai : le taux de déclaration à la police peut augmenter si le niveau de tolérance des Canadiens à l'égard de certains crimes diminue, ce qui fait augmenter le nombre d'affaires criminelles enregistrées dans les statistiques. Par exemple, une meilleure éducation du public dans les domaines de la violence familiale, de l'agression sexuelle et de la criminalité chez les adolescents ont contribué à réduire la tolérance de la société à l'égard de ces comportements, ce qui peut encourager les victimes et les témoins à signaler davantage d'affaires à la police et encourager la police à porter davantage d'accusations.

Déclaration par la police au CCSJ

Les crimes déclarés au CCSJ par les services policiers sont soumis à des procédures de contrôle de qualité rigoureuses, tant au niveau des services policiers qu'au CCSJ. Le CCSJ et les services policiers travaillent continuellement ensemble afin de déceler et de résoudre toutes difficultés liées à la déclaration et la transmission des données.

On a soupçonné que les restrictions budgétaires des années 1990 auraient pu contribuer à réduire la capacité de certains services policiers de réagir à toutes les affaires qui leur sont signalées et de les documenter. Cette situation aurait pu mener à une couverture moins complète du programme DUC et ainsi être en partie responsable de la décroissance du taux de criminalité. Cependant, le fait que ces baisses s'appliquent autant aux crimes graves, qui sont plus susceptibles d'être enregistrés par la police, qu'aux crimes moins graves, suggère que les changements qui auraient pu survenir dans la déclaration par la police ne sont pas significatifs.

De plus, une comparaison des tendances entre les services de police à l'étendue des provinces / territoires révèle que pratiquement tous ont connu des baisses dans leur criminalité déclarée au cours des dernières années.

Changements dans la législation, les politiques et les pratiques

Les modifications à la législation, les politiques et les pratiques de mise en application par la police peuvent aussi influencer sur les affaires signalées à la police. Par exemple, lorsqu'une modification au *Code criminel* crée une nouvelle infraction ou élargit la définition d'une infraction actuelle, le nombre d'affaires signalées à la police est porté à augmenter. Également, la création de nouvelles infractions criminelles (par ex., les infractions sur l'harcèlement criminel, le refus de s'arrêter au cours d'une poursuite policière, les infractions relatives aux groupes criminels organisés, etc.), exerce une influence sur les taux de criminalité et sa composition.

Dans le cas de certaines infractions, les hausses et les baisses des statistiques dépendent en grande partie de la mise en application des pratiques policières. Les crimes comme la prostitution, les infractions liées à la drogue et à la conduite avec facultés affaiblies sont le plus souvent découverts dans le cadre d'activités d'application de la loi par la police ou de pratiques policières «proactives», et sont rarement signalés

par le public. Par conséquent, les efforts dans les activités policières telles que les opérations spéciales visant à cibler ces types d'infractions criminelles ont un effet sur les statistiques officielles de la criminalité.

D'autres explications sont aussi avancées pour expliquer les baisses récentes des taux de criminalité : l'avènement de divers programmes de police axée sur la communauté, l'intensification de certaines activités d'application des lois ou de nouvelles stratégies visant à réduire l'incidence de certains crimes, l'amélioration de la gestion des cas et les nouvelles approches de solution des problèmes et enfin, la prévention du crime. Quoique tous ces facteurs puissent certainement avoir un effet sur les affaires signalées à la police, le sens et l'ampleur de leur impact isolé sont difficiles à évaluer.

Terminologie clé et définitions

Infraction ou crime

Ces deux termes renvoient au nombre d'affaires « réelles » prévues au *Code criminel* déclaré par les services policiers au CCSJ, à l'exception des infractions aux règlements de la circulation et aux autres lois fédérales tels que des infractions relatives aux drogues, à moins d'indication contraire. Les affaires « réelles » sont celles qu'une enquête de la police a jugées fondées.

Affaire criminelle

Une affaire peut comporter plus d'une infraction. **Dans le cas des affaires comportant plus d'une infraction, seule l'infraction la plus grave dans l'affaire est retenue aux fins de statistiques.** À moins d'indication contraire, le nombre de crimes de violence correspond au nombre de victimes dans les affaires, tandis que le nombre de crimes non-violents est égal au nombre d'affaires ou d'événements déclarés par la police.

Taux de criminalité

Les taux de criminalité sont exprimés sur une base comparative de 100 000 habitants (les estimations de population utilisées dans le calcul des taux se trouvent au tableau 9).

Auteur présumé ou contrevenant présumé

Il s'agit des personnes identifiées par la police comme étant des suspects sérieux pouvant faire l'objet d'une accusation relativement à une affaire criminelle. Il inclut les personnes inculpées et non inculpées par la police.

Accusé ou inculpé

Ces termes réfèrent aux personnes contre lesquelles des accusations ont été recommandées ou ont été formellement déposées par la police.

Voir la section Méthodologie à la fin du rapport pour plus d'information sur le Programme DUC.

Tendances relevées dans la criminalité en 1999

De l'ensemble des 2,36 millions d'affaires relatives à des infractions prévues au *Code criminel* (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation et relatives aux drogues) déclarées en 1999, 12 % étaient des crimes de violence, 55 % des crimes contre les biens et 33 % d'autres infractions au *Code criminel* (p. ex., méfaits, prostitution, incendies criminels, monnaie contrefaite). Cette distribution des affaires criminelles déclarées par les services policiers est

³ Pour plus d'information à ce sujet, voir « La victimisation criminelle : une perspective internationale » par Sandra Besserer, Juristat, n° 85-002 au catalogue, vol. 18, n° 6.

dynamique : la proportion des crimes contre la propriété est en baisse continue depuis 1971 alors qu'elle était de 69 %.

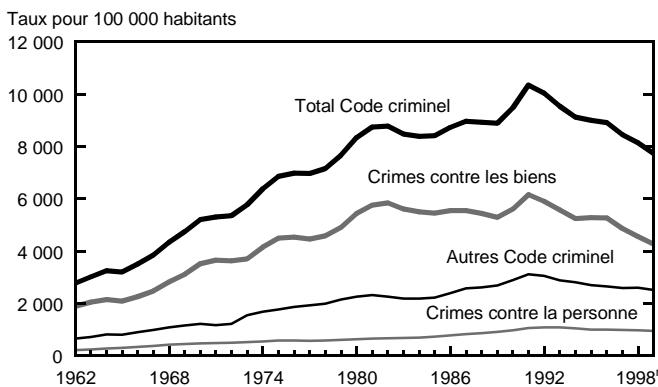
En outre, on a également dénombré approximativement 137 000 affaires prévues aux règlements de la circulation du *Code criminel* (dont 6 infractions sur 10 concernaient la conduite avec facultés affaiblies), 80 000 affaires liées à la drogue et 39 000 affaires prévues à d'autres lois fédérales (p. ex., la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur l'immigration* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*). Au total, 2,6 millions d'affaires d'infractions à des lois fédérales ont été signalées par la police en 1999.

Le taux de criminalité le plus faible depuis 1979

Après avoir atteint un sommet au début des années 1990, le taux de criminalité au Canada a connu une diminution soutenue. En 1999, le taux de criminalité déclaré par la police (7 733 pour 100 000 habitants) a chuté pour la huitième année consécutive (-5 %), ce qui constitue un fait sans précédent depuis le début du Programme DUC en 1962 (tableau 1). Le taux de criminalité a régressé d'en moyenne 4 % au cours de ces huit années, si bien que le taux de 1999 est le plus faible observé depuis 1979 (figure 1). Le taux de 1999 équivalait à celui observé il y a vingt ans, mais il demeure de 63 % supérieur à celui d'il y a trente ans. Les seules infractions qui ont augmenté au cours des dernières années sont les infractions d'avoir troublé l'ordre public (+31 % depuis 1995) et les infractions liées aux drogues (+32 % depuis 1993) (tableau 2).

Figure 1

Taux de criminalité selon le type d'infraction, Canada, 1962 à 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Seules les provinces de l'Atlantique et le Yukon ont enregistré des hausses

Il y a une grande disparité régionale sur le plan des taux de criminalité déclarés au Canada (tableau 3). Les taux de criminalité des années 1990 enregistrés dans les provinces situées à l'est du pays (Atlantique, Québec et Ontario) ont été nettement inférieurs aux taux observés dans les provinces de l'Ouest. La Nouvelle-Écosse et l'Alberta constituent toutefois des exceptions à cette constatation. Elles ont enregistré des taux supérieurs dans le cas de la Nouvelle-Écosse et inférieurs

dans le cas de l'Alberta à leurs provinces avoisinantes, oscillant autour du taux national.

Les taux de criminalité provinciaux de 1999 ont varié de 5 921 affaires par tranche de 100 000 habitants à Terre-Neuve⁴ à 12 155 affaires en Saskatchewan, où le taux de criminalité a connu une première baisse (-3 %) depuis 1994. Les trois territoires ont tous signalé des taux nettement supérieurs à celui de la Saskatchewan allant de 18 074 à 24 040.

Seules les provinces de l'Atlantique et le Yukon ont connu des augmentations de leurs taux de criminalité : le Yukon (+10 %), l'Île-du-Prince-Édouard (+10 %), la Nouvelle-Écosse (+2 %), Terre-Neuve (+2 %) et le Nouveau-Brunswick⁵ (+1 %) ⁶. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui représentent les trois-quarts de la population du Canada, ont déclaré des baisses de 8 %, 7 % et 5 % respectivement, conduisant ainsi le taux national vers une baisse de 5 %.

Des baisses également dans la majorité des régions métropolitaines de recensement

Pour une deuxième année de suite, les taux de criminalité ont décliné dans chacune des neuf plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR)⁷ en 1999 (tableau 4). La criminalité déclarée dans ces régions représentait près de la moitié (46 %) de toutes les infractions criminelles déclarées par les services policiers canadiens en 1999. Les plus importantes baisses ont été déclarées à Ottawa⁸ (-15 %) et Québec (-10 %). La majorité des autres régions métropolitaines regroupant des populations de 100 000 à 499 999 habitants ont aussi enregistré des baisses, dont les plus importantes ont été signalées à Chicoutimi-Jonquière (-17 %) et à Windsor (-16 %) (tableau 5).

Parmi les 24 RMR⁹, les plus faibles taux de criminalité ont été enregistrés à Québec (4 790), Chicoutimi-Jonquière (5 249) et Toronto (5 385). À l'opposé, Regina a déclaré le plus haut taux de criminalité (15 191) pour une troisième année consécutive, suivi par Victoria (11 865), Saskatoon (11 640) et Vancouver (11 562).

⁴ Le Royal Newfoundland Constabulary n'a pas pu fournir de statistiques criminelles pour le territoire de St-John's en 1999 en raison de l'adoption d'un nouveau système d'information et de gestion policière. Par conséquent, les données de 1998 ont été substituées à celles de 1999.

⁵ On doit souligner qu'en raison des petites populations à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les territoires, un petit changement dans le nombre d'affaires peut occasionner une importante variation du taux.

⁶ En 1998, le service de police régionale de Codiac n'a pu fournir de statistiques criminelles fiables en raison d'un changement de système d'information policière. Par conséquent, les données de 1998 ont été substituées à celles de 1999.

⁷ Une RMR désigne un important noyau urbain (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social. En raison des préoccupations concernant la comparabilité des taux de criminalité entre les services de police, dont la composition des populations urbaines/suburbaines et les limites peuvent varier, l'analyse des taux de criminalité se fait selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). Il y a habituellement plus d'un service de police qui assure l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR.

⁸ Dans ce rapport, « Ottawa » réfère à la partie de la RMR d'Ottawa-Hull qui est située en Ontario.

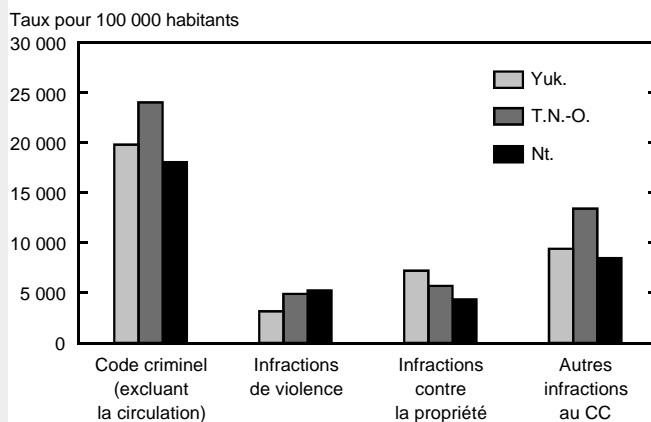
⁹ Le Royal Newfoundland Constabulary n'a pas pu fournir de statistiques criminelles pour le territoire de St-John's en 1999. Par conséquent, les données pour la RMR de St. John's ne sont pas disponibles pour l'année 1999.

Les taux de criminalité du Nunavut s'apparentent à ceux des autres territoires

Le 1^{er} avril 1999, le territoire du Nunavut s'est ajouté aux deux territoires et 10 provinces existants. Ses 27 000 habitants sont majoritairement des Inuits et sa moyenne d'âge est la plus basse au Canada (25 ans). Les données des trois premiers mois de 1999 ont été substituées aux Territoires du Nord-Ouest afin d'obtenir une couverture annuelle comparable pour les deux territoires. Ces données indiquent que le taux de criminalité affiché par le Nunavut en 1999 était légèrement inférieur à celui du Yukon et 25 % inférieur à celui des Territoires du Nord-Ouest.

Parmi les trois territoires, le Nunavut montrait le taux de crimes de violence le plus élevé (5 241), le Yukon affichait le plus haut taux de crimes contre la propriété (7 221) et les Territoires du Nord-Ouest signalaient, quant à eux, le taux d'« autres infractions » au *Code criminel* le plus élevé (13 421). Cette dernière observation s'explique par un taux de méfaits qui équivalait à environ le double de ceux des autres territoires.

Taux de criminalité dans les territoires, selon le type d'infraction, 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

La criminalité est également en déclin dans plusieurs pays industrialisés

Plusieurs pays occidentaux industrialisés ont également accusé des diminutions de leurs taux de criminalité déclarée par les services policiers depuis quelques années. Selon le Federal Bureau of Investigation (FBI), le taux préliminaire de criminalité indexé¹⁰ aux États-Unis pointe vers une huitième diminution annuelle d'affilée en 1999 (-3 %), ce qui comprend des baisses de 5 % pour les infractions de violence et de 2 % pour les infractions contre les biens. Malgré que ces baisses soient inférieures à celles enregistrées en 1998, tous les crimes qui font partie de l'index ont connu une baisse en 1999, incluant le meurtre (-7 %), le vol qualifié (-5 %), le cambriolage (-5 %) et le vol de véhicules à moteur (-4 %).

Ailleurs, la criminalité déclarée en Angleterre et au pays de Galles a également chuté annuellement depuis 1992, y compris une légère baisse (-1 %) en 1999¹¹. Les affaires de violence ont accusé une baisse de 6 % et les affaires dirigées contre les biens ont connu une baisse de 1 %. Des baisses de criminalité ont aussi été enregistrées depuis 1995 en Australie, en Allemagne et en Espagne¹².

Crimes de violence

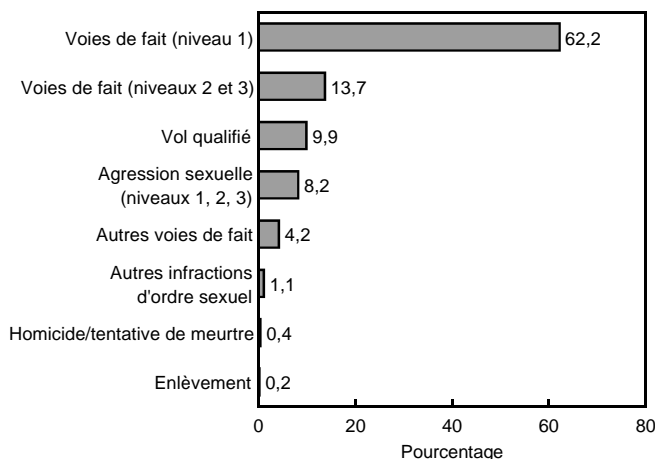
Les crimes de violence poursuivent leur décroissance

Les infractions de violence (291 330 en 1999) incluent l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, l'agression sexuelle, les autres infractions d'ordre sexuel, l'enlèvement et le vol qualifié (figure 2). Les crimes de violence ont englobé 12 % des infractions au *Code criminel* en 1999.

Le taux de crimes de violence a diminué pour une septième année d'affilée en 1999 (-2 %). Avant cette série de baisses, le taux de crimes de violence avait augmenté pendant 15 années consécutives (figure 1). Des diminutions ont été observées dans toutes les catégories de crimes de violence à l'exception

Figure 2

Crimes de violence selon la catégorie, Canada, 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

¹⁰ L'index modifié des crimes des É.-U. se compose des crimes de violence comme le meurtre, l'homicide involontaire coupable non négligent, le viol par la force, le vol qualifié, les voies de fait graves (les voies de fait simples sont exclues), et les crimes contre les biens comme le cambriolage, le larcin-vol, le vol de véhicules à moteur et les incendies criminels.

¹¹ Voir le rapport intitulé Recorded Crime Statistics, England and Wales. Par D. Povey and J. Prime, Home Office, Angleterre, octobre 1999. La période de référence utilisée dans ce rapport annuel couvre d'avril 1998 à mars 1999 et les pourcentages de variation sont basés sur des chiffres réels.

¹² Voir le rapport intitulé International Comparisons of Criminal Justice Statistics, 1998. Par G. Barclay and C. Tavares, Home Office, Angleterre, février 2000. Les analyses couvrent jusqu'à 1998 et les pourcentages de variation sont basés sur les nombres réels.

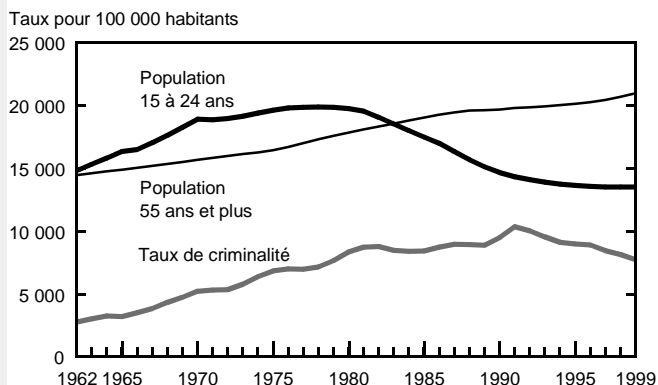
Le changement démographique et le taux de criminalité

La décroissance du taux de criminalité depuis le début des années 1990 coïncide avec la diminution du poids démographique des personnes âgées entre 15 et 24 ans au cours de cette période. Ce groupe est reconnu comme étant le plus sujet à commettre des infractions criminelles et à en être également les victimes. En 1999, les 15 à 24 ans représentaient 15 % de la population totale alors qu'ils étaient accusés de 43 % des infractions contre la propriété et 30 % des infractions contre la personne.

La figure présente les tendances du poids démographique des 15 à 24 ans et de la criminalité exprimées en taux pour 100 000 Canadiens. Entre 1962 et 1978, les deux courbes se sont accrues continuellement : le taux de criminalité a grimpé de 158 %, tandis que le taux des 15 à 24 ans s'est accru de 34 %. Cependant, alors que le taux de criminalité a poursuivi sa montée jusqu'en 1991, le taux des 15 à 24 ans s'est mis à décroître. Depuis 1991, les deux tendances sont à la baisse : le taux de criminalité a diminué de 25 % et le poids des 15 à 24 ans a essuyé un déficit de 6 %. En somme, la variation du poids démographique de ce groupe d'âge constitue vraisemblablement un facteur d'influence appréciable sur les taux de criminalité, cependant la force de cette relation n'est pas claire et d'autres facteurs ont influencé l'évolution des taux de criminalité au cours des dernières années.

La troisième courbe illustre la croissance importante du segment de la population âgé de 55 ans et plus au Canada. Il représentait 21 % de l'ensemble de la population en 1999. Contrairement aux 15 à 24 ans, ce groupe se caractérise par un faible niveau d'implication dans la criminalité et ce, tant à titre d'accusé qu'à titre de victime¹³. Il s'agit aussi du groupe d'âge qui manifeste le plus d'insécurité d'être victime d'un crime. Ce groupe croît au rythme de 2,5 % en moyenne par année et les projections démographiques prévoient le maintien de cette croissance jusqu'en 2020¹⁴. La croissance démographique de ce groupe aura une influence certaine sur la criminalité et sur les pratiques policières au cours des années à venir.

Taux de criminalité et facteurs démographiques, Canada, 1962 à 1999



Sources : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ et Rapport Statistiques démographiques annuelles, 1999.

¹³ L'Enquête internationale sur la victimisation (1996) a montré que les personnes âgées de 55 ans et plus avaient un taux de victimisation de 31 pour 1 000 habitants, comparativement à 312 chez les 15 à 24 ans. L'ESG de 1995 est arrivée à des résultats similaires.

¹⁴ Cansim (en ligne), Statistique Canada, Ottawa. Projections démographiques pour le Canada selon le sexe et le groupe d'âge. Matrice 6900, adresse Internet : www.statcan.ca.

d'un faible gain au niveau des vols qualifiés commis avec une arme autre qu'une arme à feu (par ex., un couteau) (+1 %). En dépit de ces baisses récentes, le taux de criminalité de violence demeure 5 % supérieur à ce qu'il était il y a 10 ans, 57 % au-dessus du taux d'il y a 20 ans et plus du double du taux d'il y a 30 ans. En excluant la catégorie des voies de fait simples qui représentaient plus de 6 crimes de violence sur 10, le taux des infractions de violence devient inférieur de 10 % à ce qu'il était il y a 10 ans.

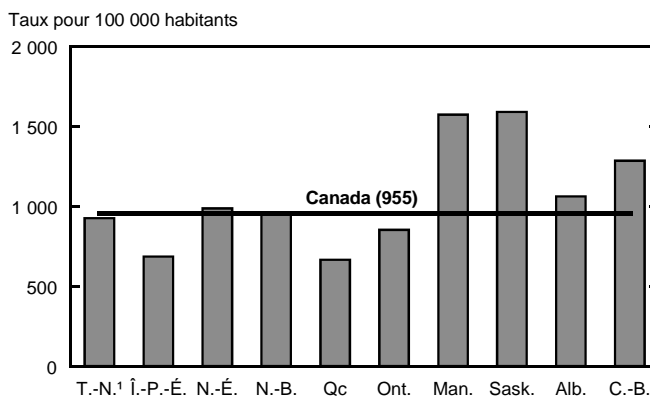
Malgré la baisse du taux national de la criminalité de violence en 1999, on a noté plusieurs variations parmi les provinces. Terre-Neuve (+4 %), le Nouveau-Brunswick (+3 %) et le Québec (+3 %) ont inscrit les hausses les plus appréciables, alors que la Nouvelle-Écosse a connu une légère augmentation (+1 %). Les autres provinces ont affiché des baisses dont les plus importantes ont été observées à l'Île-du-Prince-Édouard (-6 %), en Ontario (-5 %) et en Colombie-Britannique (-5 %).

Les taux de crimes de violence affichés par les provinces de l'Ouest étaient supérieurs à ceux des autres provinces (figure 3). La Saskatchewan (1 589) et le Manitoba (1 572) ont enregistré les taux les plus élevés. Le Québec (666) et l'Île-du-Prince-Édouard (685) ont continué de déclarer des taux nettement inférieurs, ce qui correspond au profil des années précédentes.

Vingt-et-une des 24 RMR ont enregistré une baisse de leur taux de crimes de violence en 1999 : seules les RMR de Sudbury (+6 %), de Montréal (+3 %) et de Québec (+2 %) ont enregistré des hausses. Le plus haut taux de criminalité de

Figure 3

Crimes de violence, Canada et les provinces, 1999



¹ Les données pour St-John's n'étaient pas disponibles pour l'année 1999. Par conséquent, elles ont été estimées à partir des données de 1998.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

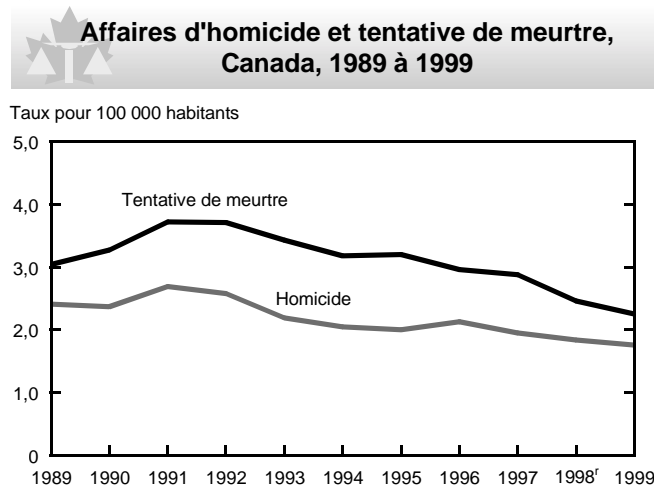
violence a été déclaré par Regina (1 709), suivi par Thunder Bay (1 525), qui avait déclaré le plus haut taux au cours des huit années antérieures (données sur les RMR les plus anciennes disponibles), et Saskatoon (1 332). Les plus faibles taux ont été observés à Sherbrooke (396), Québec (465) et Trois-Rivières (475).

Parmi les 9 plus grandes RMR, Winnipeg (1 232) et Vancouver (1 120) ont montré les taux les plus élevés, alors que Québec (465) a affiché, de loin, le plus faible (tableau 5).

Les homicides atteignent leur plus bas niveau depuis 1967

L'homicide comprend les meurtres au premier et au deuxième degrés, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. En 1999, il y a eu 536 homicides et 685 tentatives de meurtres. Ensemble, ces crimes constituent moins d'un demi pourcent des affaires de violence déclarées. Le taux d'homicides (1,8 pour 100 000 habitants) est en décroissance depuis le milieu des années 1970. Cette tendance s'est poursuivie en 1999 avec une baisse de 5 % (22 homicides de moins que l'année précédente) et se situait à son plus bas niveau depuis 1967. Le taux des tentatives de meurtre a également diminué de 9 %, atteignant ainsi son niveau le plus bas depuis 1973. La figure 4 illustre clairement le parallélisme des tendances de tentatives de meurtre et d'homicides au cours des 10 dernières années.

Figure 4



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Le taux d'homicides a chuté dans la moitié des 24 RMR en 1999. On a observé les plus hauts taux d'homicides à Thunder Bay (3,2 pour un total de 4 homicides), à Vancouver (2,8 pour un total de 61) et à Victoria (2,8 pour un total de 9). Il est à noter que pour une deuxième année consécutive, aucun homicide n'a été déclaré dans la région de Trois-Rivières¹⁵.

Les agressions sexuelles chutent pour une sixième année d'affilée

On classe les agressions sexuelles en trois niveaux selon la gravité de l'affaire : agression sexuelle de niveau 1 (la catégorie qui correspond aux blessures corporelles les moins graves pour la victime); agression sexuelle de niveau 2 (avec arme ou menace d'utiliser une arme, ou présence de lésions corporelles); et agression sexuelle grave de niveau 3 (blessure, mutilation, défiguration ou danger pour la vie de la victime). En 1999, les agressions sexuelles représentaient moins d'un crime de violence sur dix. La très grande majorité (97 %) des 23 872 affaires d'agressions sexuelles ont été classées au niveau 1 par la police (tableau 2).

Après avoir atteint un sommet en 1993, le taux global des agressions sexuelles a diminué pour une sixième année d'affilée, incluant des chutes de 7 % en 1998 et 1999. Les trois catégories principales d'agressions sexuelles ont toutes accusé des baisses par rapport à l'année précédente; les agressions sexuelles graves ont fléchi de 4 %, les agressions sexuelles armées ont chuté de 14 % et les agressions sexuelles (niveau 1) ont décliné de 7 %.

Les taux d'agressions sexuelles ont accusé des baisses dans 18 RMR sur 24. Les plus hauts taux ont été déclarés à Saskatoon (119 agressions sexuelles pour 100 000 habitants) et Victoria (97). Les taux les moins élevés ont été observés à Sherbrooke (36) et Québec (40)¹⁶.

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2) - 1999

Le Programme DUC fondé sur l'affaire (DUC2) recueille des renseignements détaillés sur des affaires criminelles individuelles signalées à la police, et comprend des caractéristiques sur les accusés, les victimes et les affaires. L'Enquête recueille actuellement des données auprès de 164 services de police dans sept provinces. L'ensemble des données DUC2 représente 46 % du volume national des infractions au Code criminel déclaré par les services policiers du Canada.

Le lecteur doit prendre garde au fait que les données DUC2 ne sont pas représentatives à l'échelle nationale : les déclarants du Québec représentent 38 % de l'échantillon et ceux de l'Ontario, un autre 35 %. À l'exception du Québec, ces données sont tirées d'un échantillon en grande partie urbain. Voir la section de la Méthodologie pour plus d'information. Tous les calculs excluent les dossiers pour lesquels la variable à l'étude est indiquée comme inconnue, sauf si on en fait mention autrement.

Base de données historiques DUC2

La base de données historiques du Programme de déclaration de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2) constitue un sous-échantillon des déclarants qui ont fourni des données DUC2 au cours des cinq dernières années. Cette base de données offre la possibilité d'effectuer des analyses de tendance sur les caractéristiques des accusés, des victimes et des affaires. La base actuelle comprend 106 services de police qui représentent 41 % du volume national de criminalité.

Une première baisse des voies de fait simples depuis 1994

Les voies de fait constituent le crime de violence le plus fréquent. Similairement aux agressions sexuelles, le Code criminel définit plusieurs catégories de voies de fait : voies de fait simples (niveau 1), voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2), voies de fait graves (niveau 3), et toutes les autres voies de fait (c.-à-d. voies de fait sur un agent de la paix, action illégale d'infliger des lésions corporelles, décharger une arme à feu avec intention et toutes autres voies de fait).

Les services de police ont enregistré 221 281 affaires de voies de fait de niveaux 1, 2 et 3 en 1999 (tableau 2). Après quatre ans de stabilité, le taux des voies de fait s'est abaissé de 2 %

¹⁵ Pour plus d'information, voir « L'homicide au Canada, 1999 » par Orest Federowycz, Juristat, (à paraître septembre 2000).

¹⁶ Pour plus d'information, voir « Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille » par Robin Fitzgerald, Juristat, vol. 17, n° 11 et « Délinquants sexuels, 1997-1998 » par le Programme d'intégration et d'analyse, Juristat, vol. 19, n° 3.

en 1999. Cette diminution est principalement attribuable au taux de voies de fait simples (-2 %) qui composent un peu plus de 8 affaires de voies de fait sur 10 et 6 affaires de violence sur 10. Il est clair qu'avec une si forte représentation, les voies de fait simples ont une influence considérable sur le taux global de criminalité de violence. Cette infraction comprend les comportements de pousser, gifler, donner des coups de poing et menacer au moyen d'un acte ou un geste. Les voies de fait graves (niveau 3) ont diminué pour une huitième année consécutive en 1999 (-5 %) et les voies de fait armées (niveau 2) ont diminué de 1 %.

Le taux des voies de fait (niveaux 1, 2 et 3) a chuté dans 19 des 24 RMR. En continuité avec les années précédentes, Regina (1 379 voies de fait pour 100 000 habitants) et Thunder Bay (1 311) ont signalé les taux les plus élevés, tandis que Sherbrooke (254) et Trois-Rivières (289) ont enregistré les plus faibles.

Les données DUC2 montrent que contrairement aux agressions sexuelles, les victimes de voies de fait étaient aussi susceptibles d'être de sexe masculin que de sexe féminin. Les femmes représentaient une faible majorité des victimes de voies de fait simples (52 %), tandis que les hommes comptaient pour plus des deux-tiers des personnes victimes de voies de fait armées et de voies de fait graves (66 %). Dans l'ensemble, l'âge médian des victimes de voies de fait de sexe masculin était un peu plus jeune que les victimes de sexe féminin (27 ans comparativement à 29 ans).

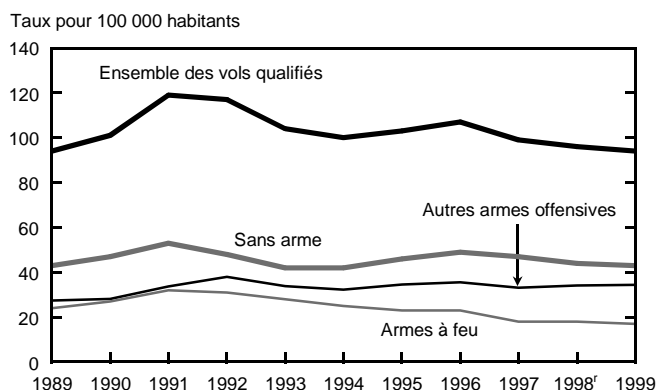
Les vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu en baisse depuis 1991

Les 28 745 vols qualifiés enregistrés en 1999 représentaient près d'un crime de violence sur dix. Le taux des vols qualifiés a diminué pour une troisième année d'affilée en 1999 en inscrivant une baisse de 2 %. La tendance générale du taux de

vols qualifiés a décliné depuis le sommet atteint en 1991 (figure 5). Les taux de vols qualifiés commis avec des armes à feu et ceux commis sans arme se sont abaissés, alors que les vols qualifiés commis à l'aide d'une autre arme telle qu'un couteau ont accusé une hausse.

Figure 5

Affaires de vol qualifié selon la sous-catégorie, Canada, 1989 à 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

L'arme à feu est de plus en plus remplacée par d'autres types d'armes lors de la perpétration de vols qualifiés par les contrevenants. En effet, le taux de vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu a fléchi de manière soutenue depuis 1991, y compris une diminution de 5 % en 1999. Au cours de ces huit années, le taux a diminué de près de la moitié, passant de 32 en 1991 à 17 en 1999. En contrepartie, le taux de vols qualifiés commis à l'aide d'une arme autre qu'une arme à feu

Moins d'armes à feu et moins de blessures lors d'infractions de violence

Outre le vol qualifié, la présence d'armes à feu lors d'affaires de violence continue de diminuer. En 1999, des armes à feu étaient présentes dans 30 % des affaires d'homicides (Enquête sur les homicides), 31 % des tentatives de meurtre, 18 % des vols qualifiés (programme DUC agrégé), 5 % des voies de fait graves et 2 % des agressions sexuelles graves. L'information obtenue à partir de la base de données historiques du programme DUC2 montre que la présence de ces armes dans les affaires de violence a diminué graduellement, passant de 5,6 % en 1995 à 4,1 % en 1999. La présence de couteaux est également en baisse dans les affaires de violence alors qu'on les trouvait dans 8 % des affaires en 1996 comparativement à 6,4 % en 1999. Dans l'ensemble, les armes les plus communes (arme à feu, couteau, instrument contondant ou, autres objets coupants ou pointus) étaient présentes dans une affaire de violence sur six en 1999.

Présence des armes les plus communes dans les affaires de violence*, données provenant de 106 services policiers, 1995 à 1999

	1995	1996	1997	1998	1999
	%				
Armes à feu	5,6	5,6	4,7	4,3	4,1
Couteaux	7,8	8,0	7,4	6,9	6,4
Bâtons ou autres instruments contondants	6,2	5,9	5,8	5,5	5,3
Autres objets pointus ou coupants	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3
Ensemble des armes les plus communes	21,1	21,0	19,3	18,1	17,1

Source: Base de données historiques du programme DUC2, échantillon non représentatif au niveau national formé de 106 services policiers qui comprenaient 41 % du volume total de la criminalité en 1999.

* Exclut les inconnus

La présence d'armes, plus particulièrement d'armes à feu, dans les affaires criminelles augmente les chances pour les victimes de subir des blessures physiques. La diminution de la présence d'armes lors des affaires de violence au cours des cinq dernières années correspond à un déclin de la proportion des victimes qui ont reçu des blessures : de 52 % en 1995 à 42 % en 1999.¹⁷

¹⁷ Pour plus d'information, voir «Les armes et les crimes de violence» par Tracey Leesti, Juristat, vol. 17, n° 7.

(par ex., un couteau ou un bâton) a doublé depuis les vingt dernières années, alors qu'il était de 34 en 1999 comparativement à 16 en 1979. Ces vols sont d'ailleurs les seuls types de vol qualifié qui ont augmenté en 1999 (+1 %). Le taux des vols qualifiés commis sans arme est demeuré relativement stable au cours des 10 dernières années, oscillant entre 40 et 50.

Le taux de vols qualifiés a décliné dans 13 des 24 RMR. Les taux ont grandement varié d'une région à l'autre, atteignant les niveaux les plus élevés à Winnipeg (268) et Vancouver (217) et les niveaux les plus faibles à Chicoutimi-Jonquières (27) et Saint John (40).

Les vols qualifiés sont plus susceptibles d'être commis par des adolescents que les autres crimes de violence. En 1999, 33 % des personnes accusées de vols qualifiés étaient des jeunes, comparativement à seulement 16 % pour l'ensemble des crimes de violence (tableau 6).

Crimes contre les biens

Le taux de crimes contre les biens continue à diminuer

Les affaires de crimes contre les biens comportent des actes illégaux commis dans l'intention d'obtenir un bien mais qui n'incluent ni le recours à la violence ni des menaces de violence. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés comptent parmi les crimes contre les biens les plus fréquents (figure 6). En 1999, un total de 1,3 millions d'affaires de crimes contre les biens a été signalé par les services policiers. Le taux de ces crimes a enregistré une diminution de 6 % en 1999, poursuivant ainsi une décroissance amorcée en 1991. Toutes les catégories d'infractions contre les biens ont contribué à cette baisse, mais plus particulièrement des diminutions au niveau des vols simples et des introductions par effraction. Le taux de crimes contre la propriété de 1999 (4 266) était à son plus bas niveau depuis 1974. Il était inférieur de 19 % par rapport au taux enregistré il y a 10 ans et de 13 % par rapport à celui d'il y a 20 ans, mais il demeurait supérieur de 37 % au taux d'il y a 30 ans.

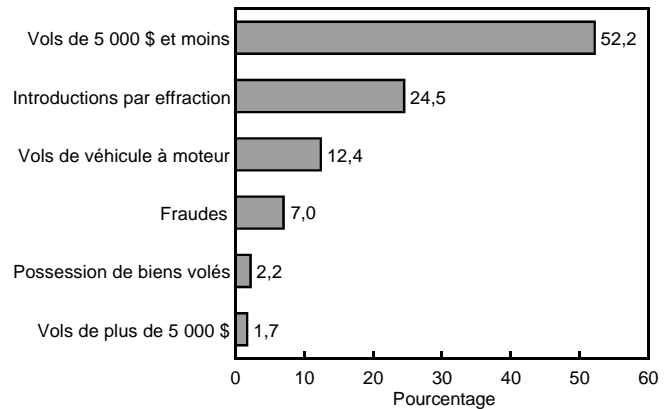
Le taux des crimes contre les biens a chuté dans toutes les provinces en 1999, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard (+9 %) et de Terre-Neuve (+2 %). Les diminutions les plus fortes ont été enregistrées par les trois provinces les plus peuplées; le Québec (-9 %), l'Ontario (-8 %) et la Colombie-Britannique (-6 %) (tableau 3). Malgré la décroissance de ce type d'infractions en Colombie-Britannique au cours des trois dernières années, cette province continue d'afficher le taux des crimes contre les biens le plus élevé (6 761) (figure 7). À l'opposé, Terre-Neuve a de nouveau déclaré le plus bas taux de crimes contre la propriété (2 705), suivi de près par le Nouveau-Brunswick (2 984) et l'Île-du-Prince-Édouard (2 984).

Vingt-et-une des 24 RMR ont inscrit des baisses de leur taux de crimes contre la propriété (tableau 5). Regina (8 536) et Vancouver (7 761) ont déclaré les plus hauts taux de crimes contre la propriété, tandis que Québec (3 100) et Saint John (3 133) affichaient les plus bas.

Figure 6



Crimes contre les biens selon la catégorie, Canada, 1999



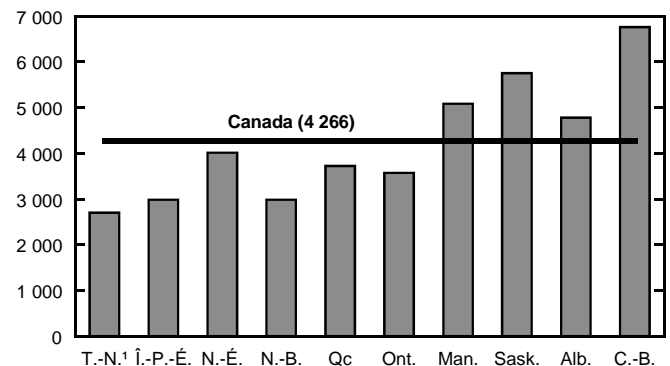
Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Figure 7



Crimes contre les biens, Canada et provinces, 1999

Taux pour 100 000 habitants



¹ Les données pour St-John's n'étaient pas disponibles pour l'année 1999. Par conséquent, elles ont été estimées à partir des données de 1998.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Une forte réduction des introductions par effraction en 1999

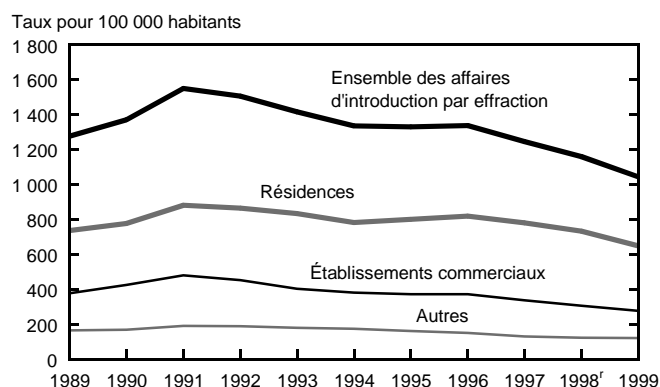
Les introductions par effraction (IPE) comportent plusieurs conséquences négatives pour les victimes tant au plan financier (pertes des objets, déductibles des assurances, absence du travail, achat d'équipements de sécurité pour la propriété, etc.) que psychologique (sentiment d'avoir été violé dans sa vie privée, sentiment d'insécurité de dormir le soir ou de faire face à un cambrioleur, attachement émotif aux biens volés, etc.). D'autres conséquences sont également subies au niveau des actions que la victime doit entreprendre à la suite de l'infraction : appeler la police, déclarer aux assurances, évaluer et remplacer les biens volés, réparer les dommages subis par la propriété (portes, fenêtres). La forme la plus grave d'IPE est l'«invasion

du domicile privé» où l'infracteur commet une IPE, sachant que les occupants s'y trouvent, avec l'intention d'arnaquer ou de terroriser les occupants. Ce type de vol avec violence sera examiné dans le cadre d'un *Juristat* sur les IPE qui sera diffusé à l'automne 2000.

Au total, on a déclaré 318 448 affaires d'IPE en 1999, ce qui représente le quart de tous les crimes contre les biens. La tendance générale du taux d'IPE est à la baisse depuis 1991, ce qui comprend une forte baisse de 10 % en 1999 (figure 8). Compte tenu du nombre d'affaires d'introductions par effraction, cette baisse a un impact considérable sur le taux de crimes contre les biens et sur le taux global de criminalité. Près de quatre personnes sur 10 accusées d'IPE étaient des adolescents (tableau 6)¹⁸.

Figure 8

Affaires d'introduction par effraction selon la sous-catégorie, Canada, 1989 à 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

En 1999, la majorité des IPE ont été commises dans des résidences privées (62 %). Les IPE dans des établissements commerciaux ou dans des entreprises ont représenté 26 % et celles perpétrées dans d'autres lieux tels que des remises ou des entrepôts ont représenté 12 %. Des baisses dans les trois catégories d'IPE ont contribué au déclin général des taux d'IPE. Les IPE dans les résidences ont chuté de 11 % en 1999; ceux dans les entreprises ont diminué de 10 %; enfin, les autres types d'IPE ont également reculé d'un faible 1 %.

Le taux d'IPE commises dans une résidence privée a diminué dans toutes les 24 RMR en 1999, à l'exception de London (+21 %), Saint John (+8 %) et Calgary (+7 %). Les taux les plus élevés d'IPE dans des résidences ont été observés à Regina (1 592) et Saskatoon (1 055), et les plus bas à Toronto (371) et Thunder Bay (448).

Selon le Centre d'information en assurance du Canada¹⁹, la moyenne des réclamations faites par des propriétaires et locataires de résidences relativement à des pertes encourues suite à des affaires d'IPE était de 4 364 \$ en 1998-1999, et la moyenne des réclamations faites par des entreprises commerciales était de 4 456 \$. Au total, les pertes de biens encourues par des IPE ont coûté environ 366 millions de dollars à l'industrie de l'assurance en 1998-1999.

Le vol de véhicules à moteur diminue pour une troisième année consécutive

En 1999, les vols de véhicules à moteur ont représenté un peu plus d'un crime contre les biens sur 10 (161 405 affaires). Suivant une période de croissance soutenue de plus d'une décennie, le taux des vols de véhicules à moteur a chuté pour une troisième année d'affilée en 1999 (-4 %) (figure 9). Le taux actuel demeure, toutefois, supérieur à ce qu'il était il y a dix ans (+44 %).

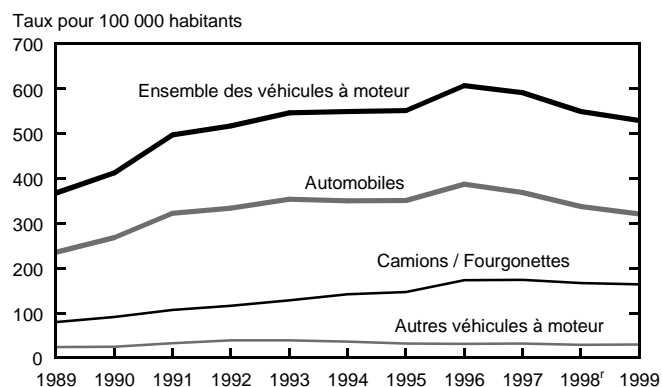
Les données les plus récentes provenant du Conseil des assurances du Canada montrent une baisse de vols de véhicules à moteur de 13 % entre 1997 et 1998²⁰, ce qui se compare à une baisse de 8 % rapportée par les services policiers.

Les vols de « camions », qui inclut les fourgonnettes et les véhicules d'utilité sportive, ont accusé de fortes augmentations au cours des dernières années. Cela n'est pas étonnant si l'on considère que le nombre de fourgonnettes et de véhicules d'utilité sportive qui circulent sur la route s'est accru de 89 % entre 1994 et 1998, alors que celui de l'ensemble du parc automobile a augmenté de 25 % au cours de la même période²¹. Le vol de camions a toutefois connu une deuxième année de répit, avec une baisse de 2 % en 1999. Ces baisses faisaient suite à 15 ans de hausses consécutives.

Il est à souligner que les véhicules d'utilité sportive et les véhicules de luxe récents (moins de 5 ans) comptent parmi les véhicules les plus volés dans le but de revente²².

Figure 9

Affaires de vols de véhicules à moteurs, selon le type de véhicule, Canada, 1989 à 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

¹⁸ Pour plus d'information, voir « L'introduction par effraction au Canada, 1999 » par Melanie Kowalski, *Juristat* (à paraître en octobre 2000)
¹⁹ Les membres du Centre d'information en assurance du Canada représentent environ 80 % de l'ensemble de l'industrie de l'assurance. Les données fournies portent sur l'année financière qui s'étend du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 1999.
²⁰ Pour plus d'information, voir « Les assurances IARD au Canada » par le Conseil des assurances du Canada, 2000.
²¹ Le Centre d'information sur les véhicules au Canada (requêtes spéciales, données de 1994 à 1998).
²² Voir Note de bas de page 20.

Suivant la diminution enregistrée à l'échelle nationale, le taux des vols de véhicules à moteur a décliné dans 12 des 24 RMR. Regina a affiché le taux le plus élevé (1 646), suivi de Winnipeg (1 308) et Vancouver (1 051). Les plus faibles taux ont été signalés à Saint John (176) et Windsor (252).

Les vols de véhicules à moteur et de leurs pièces a coûté aux consommateurs canadiens près de 600 millions de dollars en 1998 en primes d'assurance²³. Le Québec continue d'enregistrer les plus importantes pertes relatives au vol de véhicules²⁴.

Comme dans le cas des affaires d'introductions par effraction, le vol de véhicule à moteur est considéré comme un crime d'adolescence. En 1999, 40 % des personnes accusées pour vol de véhicule à moteur étaient des jeunes âgés de 12 à 17 ans, comparativement à 21 % de toutes les personnes accusées d'une infraction au *Code criminel* (tableau 6)²⁵.

Les vols simples constituent plus de la moitié des crimes contre la propriété

En 1999, les 701 573 affaires de vols (à l'exclusion des vols de véhicules à moteur et des IPE) représentaient le tiers de toutes les affaires d'infractions au *Code criminel* et la moitié de tous les crimes contre les biens. C'est ce qui explique pourquoi une forte variation des vols simples peut avoir une influence considérable sur le taux global de la criminalité. Le taux de vols simples affiche une baisse de 6 % par rapport à l'année précédente, s'inscrivant ainsi dans une décroissance observée depuis 1991.

De l'ensemble des vols déclarés à la police, 40 % étaient des vols dans des véhicules à moteur, 12 % concernaient des vols à l'étalage, 9 % étaient des vols de bicyclettes et 39 % visaient d'« autres » types de vols. En 1999, on a déclaré des baisses relativement à tous ces types de vols. Comparativement à d'autres infractions, une proportion élevée de personnes accusées de « vols d'une valeur de 5 000 \$ et moins » étaient de sexe féminin (30 %) (tableau 6), la plupart ayant été accusées de vol à l'étalage.

La baisse des fraudes par chèque entraîne celle des fraudes en général

Le taux des infractions de fraude a diminué pour une huitième année d'affilée avec une diminution de 5 % en 1999, en grande partie attribuable à la baisse du taux des fraudes par chèque. Ces fraudes sont en constant déclin depuis 1986 alors qu'elles représentaient 60 % de l'ensemble des fraudes, comparativement à 33 % en 1999. Les fraudes par cartes de crédit ont, quant à elles, accusé une hausse pour une deuxième année d'affilée avec une augmentation de 2 % en 1999.

Au niveau du Programme DUC, la catégorie « autres » regroupe le télémarketing frauduleux, l'abus de confiance, les fausses représentations, l'usage de faux, la falsification ou la destruction illégale de documents, l'usage illégale d'un ordinateur et la fraude à l'assurance²⁶. L'ensemble de ces autres fraudes a connu une diminution pour une quatrième année consécutive mais demeure, malgré tout, la principale catégorie en composant 46 % de toutes les affaires de fraude déclarées par la police en 1999²⁷.

Le télémarketing frauduleux

Le télémarketing réfère à la sollicitation d'une personne par téléphone pour obtenir des fonds de charité, publiciser ou marchander des produits ou des services. L'Internet est devenu un outil supplémentaire efficace permettant de rejoindre les consommateurs et les entreprises pour vendre des produits. Bien que la grande majorité de ces transactions soient tout à fait légitimes, la venue du télémarketing a ajouté une nouvelle forme de fraude. Les fraudeurs tentent illégalement d'obtenir des fonds sous de fausses représentations de produits ou, en offrant des aubaines ou des prix non-existants, y compris des voyages, des bonds d'épargne, des investissements financiers ou des prix de toutes sortes.

«Phonebusters» est un groupe national de travail coordonné par la Police provinciale de l'Ontario (PPO) dont le but est d'enquêter les fraudes par télémarketing et prévenir les pertes encourues par les victimes de ces affaires qui ont atteint plus de 3,5 millions de dollars en 1999. Selon les responsables de «Phonebusters», le nombre de victimes et de dollars perdus découlant du télémarketing frauduleux leur étant reporté a diminué continuellement entre 1995 et 1999. Les personnes âgées de plus de 60 ans étaient les plus vulnérables alors qu'elles composaient les trois-quarts des victimes de télémarketing frauduleux.

Autres affaires liées à des infractions au Code criminel

Les 765 791 infractions au *Code criminel* qui ne peuvent être consignées dans les catégories des crimes de violence ou des crimes contre les biens sont déclarées dans la catégorie « autres infractions au *Code criminel* ». Ces affaires, qui comprennent des infractions tels que les méfaits, les infractions liées aux armes offensives, la prostitution, les incendies criminels et la monnaie contrefaite représentaient trois affaires d'infractions au *Code criminel* sur 10 (figure 10). Ces infractions constituent davantage des infractions à l'administration de la justice, une atteinte à la qualité de vie en général des citoyens (troubler la paix) ou une atteinte à la propriété publique ou privée (méfaits).

Les infractions liées aux armes augmentent

La nouvelle *Loi sur le contrôle des armes à feu*, adoptée par le Parlement en 1995, a débuté son introduction graduelle en 1998. Afin de mieux répondre au besoin en information découlant de cette nouvelle loi, quatre nouvelles catégories statistiques ont été créées dans le cadre du Programme DUC pour remplacer les anciennes : l'usage illégal d'une arme à feu ou d'une fausse arme; la possession illégale d'une arme; l'importation et l'exportation d'armes; et, une catégorie regroupant toutes les autres infractions reliées aux armes. Cette dernière catégorie inclut les infractions reliées à l'entreposage non-sécuritaire, à la documentation et l'administration sur les armes à feu et les autres infractions au *Code criminel* reliées aux armes à feu et autres armes offensives²⁸.

²³ Voir Note de bas de page 19.

²⁴ Voir Note de bas de page 19.

²⁵ Pour plus d'information, voir « Le vol de véhicules à moteur au Canada, 1996 » par Julie Sauvé, Juristat, vol. 18 n° 1.

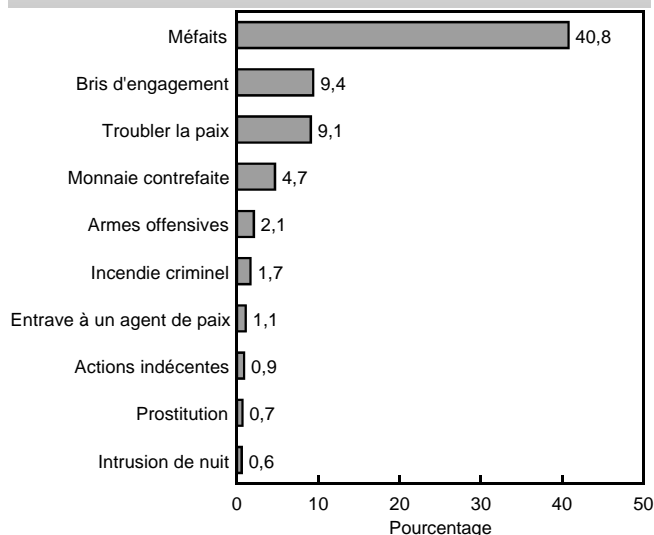
²⁶ La version révisée du programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2.1) ventile l'information sur le type de fraude en 7 catégories. Le DUC2.1 en est à ses débuts et seulement 11 services policiers y déclaraient leurs données en 1999.

²⁷ Pour plus d'information, voir «L'évolution de la nature des fraudes au Canada» par Derek Janhevich, Juristat, 85-002 au catalogue, vol. 18, n° 4.

²⁸ Veuillez vous reporter au Code criminel du Canada pour les conditions et définitions précises.

Figure 10

Affaires choisies liées à d'autres infractions prévues par le Code criminel selon la catégorie, Canada, 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Les 16 043 affaires d'armes offensives déclarées par la police en 1999 représentaient moins de 1 % de l'ensemble des affaires d'infractions au *Code criminel*. La possession illégale d'armes et les catégories des «autres» infractions reliées aux armes constituaient la grande majorité des infractions (87 %), suivies par l'usage illégal d'une arme à feu (12 %) et l'importation / l'exportation / le trafic (1 %). En dépit de la création de ces 4 nouvelles catégories statistiques, le nombre d'infractions demeure comparable aux années antérieures. Entre 1998 et 1999, le taux des infractions liées aux armes offensives a décliné de 5 %.

Le taux des infractions de méfaits continue à diminuer

Les 312 563 affaires de méfaits (qui inclut les actes de vandalisme) déclarées par la police représentaient 13 % de toutes les infractions au *Code criminel* et plus de 2 affaires d'«autres infractions» au *Code criminel* sur 5 (tableau 2). La tendance générale à la baisse dans le taux des affaires de méfaits s'est poursuivie en 1999, alors qu'on a enregistré une diminution de 5 %.

Les données du DUC2 montrent que les véhicules à moteur sont des cibles privilégiées (62 %). Comme par les années précédentes, les jeunes âgés de 12 à 17 ans représentaient le tiers des personnes accusées de cette infraction en 1999 (tableau 6).

Affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du Code criminel

En 1999, la police a déclaré 136 991 affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du *Code criminel*, ce qui représente une diminution de 4 % comparativement à

1998. La conduite avec facultés affaiblies équivalait à 63 % de ces affaires en 1999, le défaut de s'arrêter et de demeurer sur les lieux d'un accident pour 27 %, et la conduite dangereuse ou durant une interdiction pour les autres 10 %.

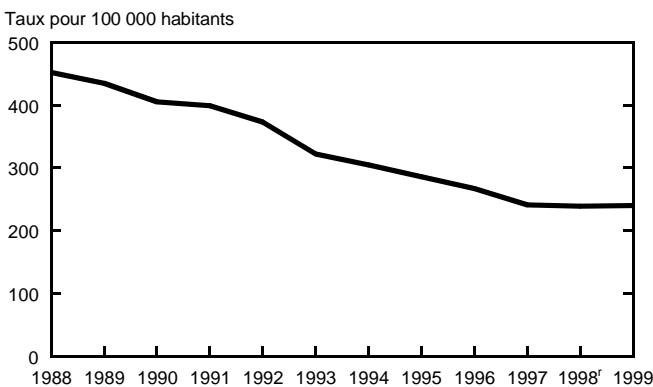
Les affaires de conduite avec facultés affaiblies sont stables pour une deuxième année

Les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies incluent la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, vaisseau ou avion, la conduite avec un taux de 80 mg d'alcool pour 100 ml de sang et plus, et le défaut de fournir un échantillon d'haleine et/ou de sang à la demande d'un agent de police. En 1999, la police a accusé 73 148 personnes de conduite avec facultés affaiblies, ce qui équivalait à une très légère hausse du taux par rapport à 1998 (+0,3 %)²⁹. Cette variation marquait une seconde année de stabilité (figure 11).

Quoique le nombre de barrages routiers soit une source d'influence directe sur le nombre de personnes inculpées pour conduite avec facultés affaiblies, il ne suffit toutefois pas à expliquer entièrement la décroissance générale observée depuis 1983. Toutefois, une partie de la baisse pourrait être attribuée à une tendance accrue des policiers à recourir à la suspension automatique du permis du conducteur ayant un taux d'alcoolémie dans le sang légèrement supérieur à la limite légale plutôt que de porter des accusations formelles³⁰. Également, le changement d'attitudes des conducteurs et du public en général grâce, entre autres, aux nombreux programmes de sensibilisation sur les dangers de boire et conduire et à l'augmentation de la sévérité du système de justice criminelle à l'égard de ce type d'infractions a indubitablement contribué à la décroissance³¹.

Figure 11

Taux des personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies, Canada, 1989 à 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

²⁹ Notez que les chiffres du tableau 2 portant sur la conduite avec facultés affaiblies présentent le nombre d'affaires réelles alors que la présente analyse porte sur le nombre de personnes mises en accusation.

³⁰ Pour plus d'information, voir « La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1998 » par Julie Sauvé, Juristat, 85-002 au catalogue, vol. 19 n° 11.

³¹ Idem.

Drogues

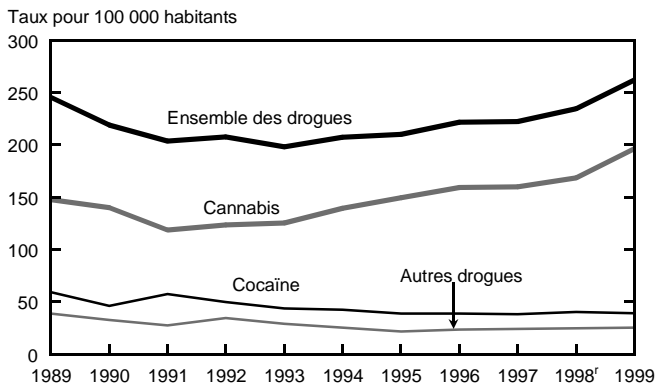
Toutes les catégories d'infractions liées à la drogue sont en hausse

En 1999, un total de 79 871 affaires relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRDS) ont été signalées par les services policiers canadiens. On doit mentionner que les statistiques sur les drogues sont davantage le reflet de la répression policière que d'une estimation de l'offre et de la demande du marché illégal de drogues.

Un bond de 16 % des affaires de cannabis déclarées par la police a poussé le taux global des affaires liées aux drogues vers une hausse de 12 % en 1999 (tableau 2). Cette nouvelle augmentation des affaires de drogues s'inscrit dans une croissance observée depuis 1994 (figure 12). Les affaires liées au cannabis ont été l'objet des trois-quarts des affaires liées aux drogues en 1999, dont 66 % concernaient la possession, 17 % le trafic, 15 % la culture et 2 % l'importation. Il est à noter que dans 10 % des affaires où la possession de cannabis était l'infraction la plus grave déclarée par les services policiers, d'autres infractions étaient aussi reprochées aux accusés dont les plus fréquentes étaient la possession d'autres drogues illégales (excluant l'héroïne et la cocaïne), les bris de probation, les infractions aux règles de liberté sous caution et nuire au travail d'un fonctionnaire public ou un agent de la paix.

Figure 12

Affaires liées à la drogue selon le type de drogue, Canada, 1989 à 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

La culture criminelle du cannabis, plus particulièrement celle qui se fait à l'insu des propriétaires terriens, est récemment devenue un sujet de préoccupation grandissant aux yeux du public. Ce type d'infractions a également grimpé au cours de la dernière décennie passant d'un taux 5 affaires pour 100 000 habitants en 1989 à 29 en 1999.

Le taux des infractions liées à la cocaïne a décliné de 3 % et le taux des affaires reliées à l'héroïne a aussi accusé une baisse de 1 %. Enfin, le taux lié aux autres types de drogues couvertes par la loi s'est accru pour une troisième année consécutive (+4 %)³².

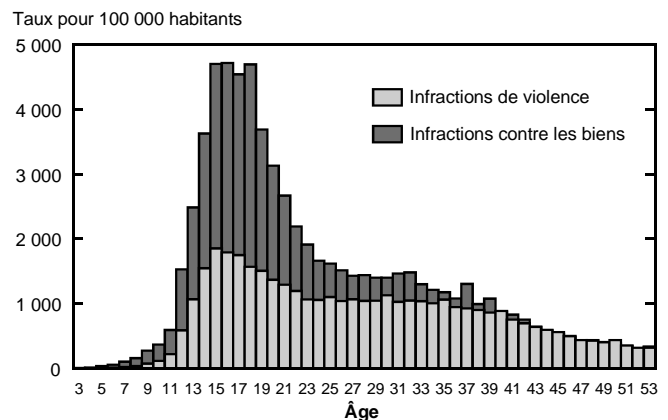
La proportion de jeunes accusés d'une affaire de drogue diminue avec le niveau de gravité associée au type de drogue et d'infraction : 19 % des accusés de possession de cannabis étaient des jeunes entre 12 et 17 ans, comparativement à 6 % concernant les affaires de trafic de cocaïne³³.

Criminalité chez les jeunes

L'analyse des taux de criminalité par âge³⁴ des contrevenants présumés montre que les jeunes âgés de 14 à 19 ans affichent les plus hauts taux autant pour les crimes de violence que pour les crimes contre la propriété (figure 13). Cependant, ils étaient davantage concentrés dans les affaires contre la propriété (33 %) que dans les affaires de violence (20 %). Cette différence s'exprime également par un âge médian plus jeune chez les auteurs présumés de crimes contre la propriété (23 ans) que chez ceux de crimes de violence (29 ans).

Figure 13

Taux par âge des auteurs présumés de crimes de violence et de crimes contre les biens, données provenant de 164 services policiers, 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2), CCSJ. Échantillon non représentatif de 164 services policiers comprenant 46 % de la criminalité.

La criminalité chez les jeunes, particulièrement celle de violence, demeure un sujet préoccupant pour de nombreux Canadiens. Pour répondre à l'insatisfaction exprimée par plusieurs Canadiens envers la *Loi sur les jeunes contrevenants* qui fut introduite en 1984, le gouvernement fédéral a proposé un nouveau projet intitulé la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*. En bref, ce projet propose d'une part d'intensifier le recours à des mesures de rechange au système de justice pénale pour des contrevenants (infractions mineures commises pour une première fois) et d'autre part,

³² Pour plus d'information, voir « Drogues illicites et criminalité au Canada » par Sylvain Tremblay, Juristat, 85-002 au catalogue, vol. 19 n° 1.

³³ Ces proportions excluent les jeunes de moins de 12 ans contre lesquels des accusations formelles ne peuvent être déposées.

³⁴ Les taux de criminalité par âge sont calculés à partir des données sur l'âge du programme DUC2 et la distribution générale de l'âge dans l'ensemble des sous-divisions de recensement appartenant aux répondants du DUC2.

d'augmenter le nombre d'infractions de violence assujetties à un renvoi au système de justice pénale pour adultes.

Mesurer la criminalité commise par les jeunes

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, un nombre croissant de jeunes ayant des démêlés avec la justice criminelle ont fait l'objet d'une autre mesure que celle d'une accusation criminelle formelle. En effet, cette loi prévoit certaines conditions d'admissibilité à un programme de mesures de rechange et a pour objectif d'éviter aux jeunes contrevenants primaires d'éviter les procédures judiciaires. De plus, dans les cas de contrevenants primaires accusés d'une infraction mineure, la police peut également choisir de régler de façon informelle en lui donnant un avertissement ou en discutant de l'affaire avec ses parents.

Dépendamment des provinces, le renvoi au programme de mesures de rechange peut se faire avant ou après la mise en accusation³⁵. Par conséquent, les taux d'accusation reflétés par les statistiques policières sont largement influencés par l'approche privilégiée par chaque service policier et chaque province. Il est clair que le taux d'accusation des jeunes n'est pas un indicateur parfait de l'étendue de la criminalité déclarée chez les jeunes, particulièrement en ce qui concerne les infractions de moindre gravité perpétrées par des jeunes contrevenants primaires. Une analyse des taux de non-inculpation suivra celle des taux d'inculpation.

Toutes les catégories d'infractions sont à la baisse chez les jeunes en 1999

Le taux d'accusation d'affaires criminelles chez les jeunes âgés entre 12 et 17 ans a fléchi de 7 % en 1999 depuis le début de la décroissance amorcée en 1992. Des diminutions ont été observées dans toutes les catégories d'infractions : le taux d'accusation relatif aux infractions contre la propriété a décliné de 11 %, celui des infractions de violence de 5 % et celui relié à d'«autres infractions» au *Code criminel* a diminué de 3 % (tableau 7). Au total, 4 072 jeunes âgés de 12 à 17 ans par tranche de 100 000 jeunes ont été accusés dans une affaire criminelle en 1999, contre 5 168 il y a 10 ans (une chute de 21 %). Le tableau 8 présente la criminalité chez les jeunes par province et territoires.

Les accusations criminelles contre des jeunes concernent davantage des infractions acquiesitives que celles des adultes

La moitié de toutes les accusations criminelles portées contre des jeunes était pour une infraction contre la propriété (49 %), contre seulement 35 % chez les adultes. Un autre 21 % des jeunes avaient été accusés d'une infraction de violence, comparativement à 30 % chez les adultes. Les autres jeunes ont été accusés d'«autres infractions» au *Code criminel*, telles que des méfaits et des infractions contre l'administration de la justice (par ex., bris de conditions de probation, évasion d'un lieu de garde). Tout comme on a observé au niveau de la tendance générale, la répartition des infractions qui donnent lieu à des accusations policières contre des jeunes a changé de manière importante depuis une décennie : en 1989, 66 % des jeunes étaient accusés de crimes contre les biens et 12 % de crimes de violence. Ce changement est attribuable en grande partie aux augmentations du nombre d'accusations

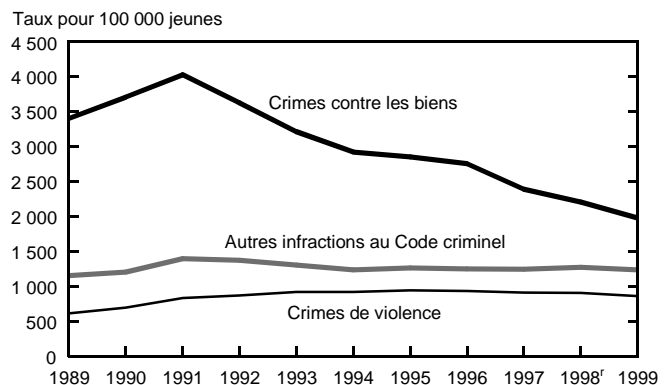
pour voies de fait simples (niveau 1) et aux diminutions du nombre d'accusations pour des vols simples et introductions par effraction (tableau 7).

Le taux d'inculpation des jeunes pour des infractions de violence est en baisse

En 1999, le taux des adolescents accusés de crimes de violence a considérablement diminué (-5 %). Cette diminution annuelle est de loin la plus forte depuis l'entrée en vigueur de la *LJC*. Malgré des baisses pour quatre années consécutives, le taux d'infractions de violence commis par des jeunes demeure nettement supérieur à ce qu'il était il y a 10 ans (+40 %) (figure 14).

Figure 14

Taux d'accusation des jeunes selon le type d'infraction, Canada, 1989 à 1999



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Distributions des jeunes et des adultes accusés par les services policiers, infractions choisies, Canada, 1999		
	Jeunes accusés	Adultes accusés
	%	
Total - Crimes de violence	21	30
Voies de fait (niveaux 1, 2 et 3)	15	23
Vols qualifiés	3	2
Total - Crimes contre les biens	49	35
Vols 5 000 \$ et plus et moins de 5 000 \$	22	16
Introductions par effraction	4	6
Vols de véhicules à moteur	6	2
Total - Autres infractions	30	35
Méfaits	7	4
TOTAL AU CODE CRIMINEL*	100	100

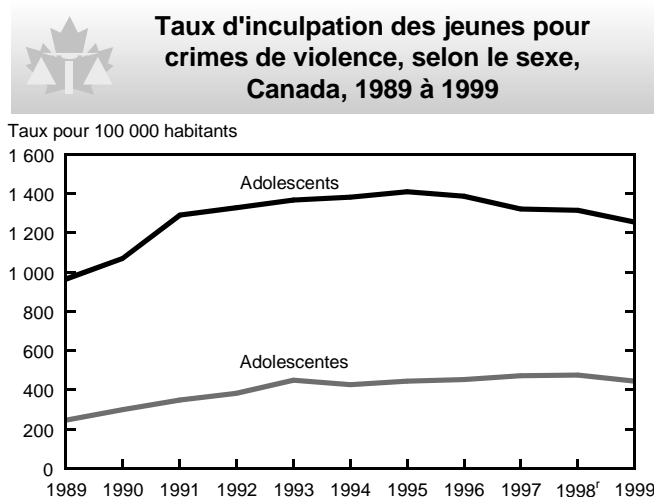
* Les totaux peuvent ne pas totaliser 100 % en raison des arrondissements.
Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ

³⁵ Voir « Un profil de la justice pour les jeunes au Canada, 1997 », Centre canadien de la statistique juridique, 85-544 au catalogue, 1998.

Toutes les infractions de violence commises par des jeunes étaient en baisse : les homicides (-20 %), les vols qualifiés (-11 %), les voies de fait (-4 %) et les agressions sexuelles (-1 %). En ce qui concerne les homicides, un total de 45 adolescents âgés de 12 à 17 ans ont été accusés, ce qui correspond à 9 de moins qu'en 1998 (tableau 7). Entre 1989 et 1999, le nombre de jeunes accusés d'homicides a varié entre un plancher de 36 homicides en 1993 et un sommet de 68 en 1995, pour une moyenne de 51 jeunes par année.

Au cours des dernières années, on s'est préoccupé de l'augmentation de la violence commise par les adolescentes. Le taux d'accusation des filles a connu une croissance beaucoup plus accentuée (+81 %) au cours des dix dernières années que chez les garçons (+30 %) (figure 15). Toutefois en 1999, les taux d'accusation déclarés par les services policiers ont connu des baisses autant chez les adolescents (-5 %) que chez les adolescentes (-6 %). Le taux des adolescentes accusées de crimes de violence (445) demeure le tiers de celui des adolescents (1 254)³⁶.

Figure 15



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Le taux d'inculpation des jeunes pour des infractions contre les biens continue à chuter

En ce qui a trait aux infractions contre les biens, le taux d'inculpation des jeunes a connu une huitième baisse d'affilée, incluant une chute considérable de 11 % en 1999. Le taux d'accusation des jeunes a chuté pour toutes les infractions relatives aux biens, y compris l'introduction par effraction (-16 %), le vol de véhicule à moteur (-11 %) et le vol simple (-10 %).

Les taux des jeunes non-inculpés sont également en baisse

Tel que reconnu précédemment, le taux d'accusation des jeunes ne constitue pas un indicateur parfait de la criminalité. Il importe également de tenir compte du nombre important et grandissant d'affaires criminelles traitées par d'autres moyens que des accusations formelles par les services policiers. On pourrait croire que la diminution des dernières années des

taux d'accusation de criminalité chez les jeunes s'explique par une plus forte propension des services policiers à régler les affaires autrement que par des accusations formelles lorsque des jeunes sont impliqués (par ex., les mesures de déjudiciarisation ou avertissement).

Suivant les règles de déclaration du DUC2, il est demandé aux policiers de justifier la décision de classer un dossier sans mise en accusation. Ces raisons incluaient: le recours au pouvoir discrétionnaire du service de police (41 %); le renvoi à un programme de déjudiciarisation (23 %); le refus du plaignant qu'une accusation soit portée (23 %); une raison indépendante de la volonté du service policier (par ex., une politique) (7 %); et, une implication de l'accusé dans d'autres affaires criminelles (6 %).

Bien que le programme statistique DUC distingue entre les jeunes inculpés et non-inculpés par la police, le lecteur est averti que l'information sur les personnes non-inculpées constitue des sous-estimations. Étant donné que ces affaires tendent à être de moindre gravité et commises par des contrevenants primaires souvent plus jeunes, elles sont plus susceptibles de ne pas être documentées et ainsi l'information échappe au programme de déclaration. Aussi, certains déclarants ne collectent aucune information sur les jeunes contre lesquels des accusations formelles ne sont pas déposées.

Les données fournies par les services policiers sur le taux de jeunes non-inculpés affichent également une diminution en 1999 (-7 %). En fait, tout comme les taux d'inculpation, les taux de non-inculpation ont accusé des baisses dans tous les types d'infractions: infractions de violence (-4 %), infractions contre les biens (-11 %) et «autres infractions» au *Code criminel* (-3 %). Au total, plus de 2 400 affaires pour chaque tranche de 100 000 impliquant des jeunes ont été réglées autrement que par une accusation criminelle, ce qui correspond à un ratio de deux jeunes non-accusés pour trois accusés. Ces chiffres semblent appuyer les baisses de la criminalité chez les jeunes telles que mesurées par le nombre de jeunes inculpés d'une infraction criminelle par la police.

Méthodologie

Programme de la déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis au point par Statistique Canada avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Le Programme DUC agrégé dont la mise en œuvre remonte à 1962, recueille des statistiques sur la criminalité et les infractions aux règlements de la circulation déclarées par l'ensemble des services de police au Canada. Les données du programme DUC reflètent donc les crimes déclarés qui ont été jugés fondés lors d'enquêtes policières.

À l'heure actuelle, le Programme DUC collecte des données à deux niveaux de détail :

³⁶ Pour plus d'information, voir « La criminalité de violence chez les jeunes » par Josée Savoie, *Juristat*, 85-002 au catalogue, vol. 19, n° 13.

1. Programme DUC agrégé - Le Programme DUC agrégé consigne le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées, d'affaires réelles, d'affaires classées par mise en accusation classées par d'autres moyens, le nombre de personnes accusées (selon le sexe et selon leur répartition dans le groupe des jeunes ou des adultes). Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés du Programme.

Le Programme DUC agrégé classe des affaires selon l'infraction la plus grave de l'affaire, (en général, l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel* du Canada). Dans le classement des infractions, on accorde toujours une priorité plus élevée aux infractions de violence qu'aux infractions non violentes. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées dans le Programme DUC.

Le Programme DUC agrégé évalue les affaires de violence (à l'exception du vol qualifié) de façon différente des autres types de crimes. Dans le cas des crimes de violence, on consigne une affaire distincte pour chaque victime (c.-à-d. si une personne en agresse trois, on consigne trois affaires, mais si trois personnes en agressent une, on ne consigne qu'une affaire). Afin d'éviter d'exagérer le nombre de victimes, le vol qualifié est toutefois compté comme s'il s'agissait d'une infraction non violente (p. ex., pour un vol qualifié dans une banque, si l'on comptait toutes personnes dans la banque, cela résulterait en une surestimation des affaires de vols qualifiés). Dans le cas des crimes non violents, on compte une affaire (classée selon l'infraction la plus grave) pour chaque événement séparé ou distinct.

2. Programme DUC fondé sur l'affaire (DUC2)

Le Programme DUC fondé sur l'affaire (DUC2) recueille des renseignements détaillés (microdonnées) sur les infractions criminelles individuelles signalées à la police, y compris les caractéristiques des victimes, des personnes accusées et des affaires. En 1999, des données détaillées

ont été recueillies auprès de 164 services de police dans sept provinces par l'entremise du DUC2. Ces données représentent 46 % du volume national des crimes réels prévus au *Code criminel*. Les affaires consignées au fichier de données de 1999 sont réparties comme suit : 38 % du Québec, 35 % de l'Ontario, 12 % de l'Alberta, 7% de la Colombie-Britannique, 6 % de la Saskatchewan, 1 % du Nouveau-Brunswick et 1 % de Terre-Neuve. À l'exception du Québec, les données proviennent principalement des services de police urbains. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives géographiquement à l'échelle nationale. On a préservé la continuité avec les données du programme agrégé en convertissant les données fondées sur les affaires en chiffres globaux à la fin de l'année.

La base de données DUC2 comporte une composante de données historiques qui permet d'effectuer des analyses de tendance sur les caractéristiques des affaires, des accusés et des victimes telles que l'utilisation d'une arme ou la relation entre la victime et l'accusé. Ce fichier comprend les 106 services policiers qui ont déclaré leurs affaires criminelles au DUC2 de manière constante (à tous les mois) au cours des cinq dernières années, soit depuis 1995. Ces services policiers avaient signalé 41% du volume national de la criminalité en 1999. Cette liste de déclarants demeurera pratiquement inchangée jusqu'à ce que de nouveaux joueurs importants comme la GRC ou la PPO s'ajoutent au Programme et aient déclaré cinq années complètes de données DUC2.

Dans ce rapport, le taux de criminalité exclut les infractions aux règlements de la circulation du *Code criminel* en raison du caractère instable de ces données dans le temps. Cette instabilité est attribuable aux changements dans les pratiques policières à l'égard de ces infractions qui peuvent être considérées parfois comme des infractions à des lois provinciales parfois comme des infractions au *Code criminel* (p. ex., le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident). Sont également exclus les infractions aux autres lois fédérales.

Tableau 1


Taux d'infractions prévus par le Code criminel, Canada, 1962 à 1999¹

	Total des infractions au CC ²		Crimes de violence		Crimes contre la propriété		Autres infractions au CC	
	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*
		%		%		%		%
1999	7 733	-5,0	955	-2,4	4 266	-6,4	2 512	-3,5
1998 ^f	8 137	-3,7	979	-1,1	4 556	-6,4	2 602	0,3
1997	8 453	-5,2	990	-1,0	4 867	-7,5	2 596	-2,1
1996	8 914	-0,9	1 000	-0,7	5 264	-0,4	2 650	-1,9
1995	8 993	-1,3	1 007	-3,7	5 283	0,6	2 702	-4,1
1994	9 114	-4,4	1 046	-3,2	5 250	-5,8	2 817	-2,2
1993	9 531	-5,0	1 081	-0,3	5 571	-5,6	2 879	-5,6
1992	10 036	-3,0	1 084	2,3	5 902	-4,2	3 051	-2,3
1991	10 342	9,0	1 059	8,9	6 160	9,8	3 122	7,7
1990	9 484	6,7	973	6,8	5 611	6,1	2 900	7,8
1989	8 891	-0,3	911	5,0	5 289	-2,8	2 691	3,0
1988	8 919	-0,4	868	4,6	5 438	-2,1	2 612	1,5
1987	8 956	2,6	829	5,6	5 552	0,0	2 575	7,6
1986	8 727	3,7	785	6,9	5 550	1,8	2 392	7,4
1985	8 413	0,3	735	4,8	5 451	-0,9	2 227	1,9
1984	8 387	-1,0	701	3,1	5 501	-1,9	2 185	0,1
1983	8 470	-3,5	679	1,2	5 608	-4,0	2 182	-3,5
1982	8 773	0,4	671	2,7	5 840	1,4	2 262	-2,6
1981	8 736	4,7	654	2,8	5 759	5,8	2 322	2,6
1980	8 343	8,8	636	4,3	5 444	11,0	2 263	5,1
1979	7 666	7,2	610	5,1	4 903	7,1	2 153	7,9
1978	7 154	2,6	580	1,4	4 579	2,5	1 995	3,2
1977	6 971	-0,2	572	-2,0	4 466	-1,5	1 933	3,5
1976	6 984	1,9	584	-0,2	4 533	0,8	1 867	5,6
1975	6 852	7,3	585	5,9	4 498	8,4	1 769	5,1
1974	6 387	10,6	553	5,6	4 151	12,1	1 684	8,9
1973	5 773	7,8	524	5,3	3 704	1,9	1 546	26,3
1972	5 355	0,8	497	1,0	3 634	-0,4	1 224	4,6
1971	5 311	1,9	492	2,4	3 649	3,8	1 170	-3,9
1970	5 212	10,0	481	6,2	3 515	12,6	1 217	4,6
1969	4 737	9,3	453	7,1	3 120	10,4	1 164	7,1
1968	4 336	12,6	423	11,0	2 826	13,8	1 087	10,3
1967	3 850	9,6	381	9,9	2 484	10,0	985	8,7
1966	3 511	9,8	347	15,9	2 258	8,0	907	12,0
1965	3 199	-1,4	299	5,4	2 091	-2,6	809	-0,7
1964	3 245	7,4	284	13,8	2 146	4,9	815	12,3
1963	3 022	9,0	249	13,0	2 047	8,2	726	10,1
1962	2 771	...	221	...	1 891	...	659	...

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1999 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1^{er} juin : estimations intercensitaires révisées de 1962 à 1970, sans ajustement pour le sous-dénombrement net. Populations au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires révisées de 1971 à 1990; estimations intercensitaires définitives pour 1991 à 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996; estimations postcensitaires mises à jour pour 1997 à 1999.

² Exclut les infractions aux règlements de la circulation

* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... N'ayant pas lieu de figurer

^f Nombres révisés

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 2


Affaires liées aux lois fédérales déclarées à la police selon la règle de l'infraction la plus grave, Canada, 1995 à 1999¹

	1995		1996		1997		1998 ^r		1999		Variation du taux 1998-1999
	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	
Population	29 353 854		29 671 892		29 987 214		30 246 891		30 491 294		
Homicide	588	2,0	635	2,1	586	2,0	558	1,8	536	1,8	-4,7
Tentative de meurtre	939	3,2	878	3,0	865	2,9	745	2,5	685	2,2	-8,8
Total - Voies de fait (niveaux 1,2,3)	217 618	741	219 919	741	222 397	742	223 926	740	221 281	726	-2,0
Niveau 1	178 934	610	181 545	612	183 087	611	183 999	608	181 326	595	-2,2
Avec arme / niveau 2	35 921	122	35 626	120	36 665	122	37 302	123	37 432	123	-0,5
Graves / niveau 3	2 763	9,4	2 748	9,3	2 645	8,8	2 625	8,7	2 523	8,3	-4,7
Autres voies de fait	13 462	46	12 171	41	11 807	39	12 147	40	12 184	40	-0,5
Total - Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)	28 234	96	27 026	91	27 013	90	25 553	84	23 872	78	-7,3
Niveau 1	27 278	93	26 076	88	26 142	87	24 805	82	23 200	76	-7,2
Avec arme / niveau 2	659	2,2	653	2,2	602	2,0	529	1,7	459	1,5	-13,9
Graves / 1 niveau 3	297	1,0	297	1,0	269	0,9	219	0,7	213	0,7	-3,5
Autres infractions sexuelles	3 494	12	3 343	11	3 650	12	3 445	11	3 301	11	-4,9
Enlèvement	1 035	3,5	977	3,3	985	3,3	829	2,7	726	2,4	-13,1
Total - Vol qualifié	30 332	103	31 797	107	29 587	99	28 963	96	28 745	94	-1,5
Avec armes à feu	6 692	23	6 737	23	5 486	18	5 324	18	5 124	17	-4,5
Avec autres armes	10 127	34	10 543	36	9 945	33	10 326	34	10 492	34	0,8
Autres	13 513	46	14 517	49	14 156	47	13 313	44	13 129	43	-2,2
Total - Crimes de violence	295 702	1 007	296 746	1 000	296 890	990	296 166	979	291 330	955	-2,4
Total - Introduction par effraction	390 784	1 331	397 057	1 338	373 316	1 245	350 774	1 160	318 448	1 044	-9,9
Établissements commerciaux	108 749	370	110 196	371	100 696	336	92 590	306	83 950	275	-10,1
Résidences	235 129	801	242 639	818	233 724	779	221 366	732	197 781	649	-11,4
Autres	46 906	160	44 222	149	38 896	130	36 818	122	36 717	120	-1,1
Vol de véhicules à moteur	161 696	551	180 123	607	177 130	591	165 920	549	161 405	529	-3,5
Vol de plus de 5 000 \$	42 080	143	27 075	91	24 035	80	23 600	78	22 478	74	-5,5
Vol de 5 000 \$ et moins	820 908	2 797	823 732	2 776	758 292	2 529	713 632	2 359	679 095	2 227	-5,6
Possession de biens volés	31 293	107	31 772	107	29 799	99	29 156	96	28 656	94	-2,5
Fraude	103 964	354	102 052	344	96 964	323	94 819	313	90 568	297	-5,2
Total - Crimes contre les biens	1 550 725	5 283	1 561 811	5 264	1 459 536	4 867	1 377 901	4 556	1 300 650	4 266	-6,4
Méfaits	380 041	1 295	365 830	1 233	341 854	1 140	326 918	1 081	312 563	1 025	-5,2
Monnaie contrefaite	20 375	69	20 378	69	33 272	111	39 830	132	36 168	119	-9,9
Violations des conditions sous caution	66 939	228	68 949	232	70 367	235	73 034	241	72 223	237	-1,9
Crimes contre l'ordre public	51 401	175	54 563	184	57 704	192	65 513	217	69 982	230	6,0
Armes offensives	17 571	60	16 400	55	16 103	54	16 766	55	16 043	53	-5,1
Prostitution	7 170	24	6 397	22	5 828	19	5 969	20	5 251	17	-12,7
Crimes d'incendie	13 156	45	12 830	43	12 693	42	12 947	43	12 763	42	-2,2
Autres	236 574	806	240 989	812	240 519	802	246 112	814	240 798	790	-2,9
Total - Autres infractions au Code criminel	793 227	2 702	786 336	2 650	778 340	2 596	787 089	2 602	765 791	2 512	-3,5
TOTAL - CODE CRIMINEL exclut les infractions aux règlements de la circulation	2 639 654	8 993	2 644 893	8 914	2 534 766	8 453	2 461 156	8 137	2 357 771	7 733	-5,0
Total - Conduite avec facultés affaiblies ²	102 285	348	96 280	324	90 145	301	87 660	290	85 984	282	-2,7
Défaut de s'arrêter lors d'un accident	54 180	185	49 896	168	49 781	166	39 087	129	37 484	123	-4,9
Autres	17 419	59	16 286	55	15 302	51	14 406	48	13 523	44	-6,9
Total - Règlements de la circulation du Code criminel	173 884	592	162 462	548	155 228	518	141 153	467	136 991	449	-3,7
TOTAL - CODE CRIMINEL	2 813 538	9 585	2 807 355	9 461	2 689 994	8 970	2 602 309	8 604	2 494 762	8 182	-4,9
DROGUES	61 613	210	65 729	222	66 593	222	70 922	234	79 871	262	11,7
Cannabis	43 845	149	47 234	159	47 933	160	50 917	168	59 788	196	16,5
Cocaine	11 369	39	11 478	39	11 468	38	12 183	40	11 930	39	-2,9
Héroïne	1 236	4,2	1 287	4,3	1 235	4,1	1 323	4,4	1 321	4,3	-1,0
Autres drogues	5 163	18	5 730	19	5 957	20	6 509	22	6 832	22	4,1
AUTRES LOIS FÉDÉRALES	36 121	123	34 274	116	35 204	117	35 816	118	38 568	126	6,8
TOTAL - LOIS FÉDÉRALES	2 911 272	9 918	2 907 358	9 798	2 791 791	9 310	2 709 047	8 956	2 613 201	8 570	-4,3

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport *Statistiques démographiques annuelles, 1999* produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires définitives pour 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996; estimations postcensitaires mises à jour de 1997 à 1999.

² Inclut conduite avec facultés affaiblies - causant la mort, causant des lésions corporelles, un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg, le défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, de sang.

* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

^r Données révisées

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 3

	T.-N. ²	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B. ³	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O ⁴	Nt. ⁴	Canada
Population 1999	541 000	137 980	939 791	754 969	7 345 390	11 513 808	1 143 509	1 027 780	2 964 689	4 023 100	30 633	41 606	27 039	30 491 294
Homicide														
nombre	2	1	13	9	136	161	26	13	61	110	1	1	2	536
taux	0,4	0,7	1,4	1,2	1,9	1,4	2,3	1,3	2,1	2,7	3,3	2,4	7,4	1,8
variation en % du taux*	-71,2	-0,7	-46,0	79,6	-1,0	2,0	-21,6	-60,7	-6,5	21,5	-65,6	-1,3	-51,1	-4,7
Agression sexuelle (1,2,3)														
nombre	644	105	844	775	3 434	8 270	1 307	1 375	2 715	3 907	90	202	204	23 872
taux	119	76	90	103	4,7	7,2	114	134	92	97	294	486	754	78
variation en % du taux*	6,4	-33,2	-11,6	-13,7	6,1	-9,3	1,1	-9,3	-9,5	-11,6	-13,3	-7,7	-18,6	-7,3
Voies de fait (1,2,3)														
nombre	4 084	772	7 495	5 768	32 795	75 439	13 744	12 938	24 339	40 318	807	1 667	1 115	221 281
taux	755	560	798	764	44,6	65,5	1 202	1 259	821	1 002	2 634	4 007	4 124	726
variation en % du taux*	4,7	1,5	2,7	5,5	3,0	-4,3	-2,9	2,1	-2,5	-4,6	12,9	-2,8	-7,1	-2,0
Vol qualifié														
nombre	64	19	425	162	8 287	8 720	1 987	887	2 542	5 611	15	19	7	28 745
taux	12	14	45	21	113	7,6	174	86	86	139	49	46	26	94
variation en % du taux*	-12,8	-21,4	-7,6	-1,4	3,0	-5,8	8,6	-8,7	-2,7	-1,6	28,9	-14,7	-54,4	-1,5
Total - Crimes de violence														
nombre	5 004	945	9 269	7 218	48 934	98 118	17 978	16 334	31 462	51 637	972	2 042	1 417	291 330
taux	925	685	986	956	666	852	1 572	1 589	1 061	1 284	3 173	4 908	5 241	955
variation en % du taux*	4,0	-5,7	0,8	2,9	3,4	-4,8	-2,2	-0,8	-3,3	-4,8	9,1	-2,9	-11,1	-2,4
Introduction par effraction														
nombre	4 328	717	9 139	5 475	84 972	92 485	15 209	16 869	29 287	58 026	560	882	499	318 448
taux	800	520	972	725	1 157	803	1 330	1 641	988	1 442	1 828	2 120	1 845	1 044
variation en % du taux*	-2,6	1,7	-0,2	-7,2	-13,6	-9,5	-5,7	-5,4	-4,2	-11,9	-5,0	-13,9	-22,8	-9,9
Vols de véhicules à moteur														
nombre	618	191	2 831	1 631	43 068	50 065	10 723	7 078	14 847	29 731	228	225	169	161 405
taux	114	138	301	216	586	435	938	689	501	739	744	541	625	529
variation en % du taux*	-3,3	4,8	0,1	14,5	-9,1	-1,7	1,3	-3,0	-6,2	0,8	10,4	-3,8	3,2	-3,5
Autres vols														
nombre	7 770	2 655	22 017	11 758	124 329	227 005	28 697	28 342	79 943	166 296	1 198	1 123	440	701 573
taux	1 436	1 924	2 343	1 557	1 693	1 972	2 510	2 758	2 697	4 134	3 911	2 699	1 627	2 301
variation en % du taux*	3,6	13,6	-1,3	-1,1	-7,5	-8,3	3,4	-6,0	-2,4	-4,7	0,9	-24,0	-7,7	-5,6
Total - Crimes contre les biens														
nombre	14 634	4 118	37 711	22 531	273 403	411 456	58 136	59 140	141 736	272 021	2 212	2 376	1 176	1 300 650
taux	2 705	2 984	4 013	2 984	3 722	3 574	5 084	5 754	4 781	6 761	7 221	5 711	4 349	4 266
variation en % du taux*	1,7	9,1	-1,1	-1,3	-8,9	-7,6	-1,6	-5,2	-3,5	-6,1	3,2	-18,6	-12,7	-6,4
Armes offensives														
nombre	168	29	469	386	1 136	6 567	1 164	853	1 666	3 438	59	67	41	16 043
taux	31	21	50	51	15	57	102	83	56	85	193	161	152	53
variation en % du taux*	34,4	-22,2	-4,5	63,2	13,1	-8,6	8,3	-1,1	-16,8	-7,6	48,4	-9,4	-40,2	-5,1
Méfais														
nombre	4 912	1 784	12 445	7 544	51 194	97 269	22 825	16 833	37 999	55 173	803	2 731	1 051	312 563
taux	908	1 293	1 324	999	697	845	1 996	1 638	1 282	1 371	2 621	6 564	3 887	1 025
variation en % du taux*	4,9	25,3	3,8	4,7	-6,7	-9,7	6,5	-3,5	-4,2	-6,1	5,5	7,5	-13,7	-5,2
Total - Autres infractions au Code Criminel														
nombre	12 395	4 399	31 093	22 121	113 535	239 697	44 801	49 452	95 076	142 457	2 887	5 584	2 294	765 791
taux	2 291	3 188	3 309	2 930	1 546	2 082	3 918	4 812	3 207	3 541	9 424	13 421	8 484	2 512
variation en % du taux*	2,3	14,4	7,0	4,0	-9,6	-8,2	1,7	0,3	4,7	-2,5	15,6	3,4	-11,5	-3,5
TOTAL - CODE CRIMINEL excluant les infractions aux règlements de la circulation														
nombre	32 033	9 462	78 073	51 870	435 872	749 271	120 915	124 926	268 274	466 115	6 071	10 002	4 887	2 357 771
taux	5 921	6 858	8 307	6 870	5 934	6 508	10 574	12 155	9 049	11 586	19 818	24 040	18 074	7 733
variation en % du taux*	2,3	9,7	2,2	1,5	-7,8	-7,4	-0,5	-2,5	-0,7	-4,9	9,7	-4,0	-11,7	-5,0

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1999 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations intercensitaires mises à jour de 1998 et 1999.

² Le Royal Newfoundland Constabulary n'a pas pu fournir de statistiques criminelles pour le territoire de St-John's en 1999 en raison de l'adoption d'un nouveau système d'information et de gestion policière. Par conséquent, les données de 1998 ont été substituées à celles de 1999.

³ En 1998, le service de police régionale de Codiac n'a pu fournir de statistiques criminelles fiables en raison d'un changement de système d'information policière. Par conséquent, les données de 1999 ont été substituées à celles de 1998.

⁴ Les données de 1998 pour les Territoires du Nord-Ouest (excluant Nunavut) et pour le Nunavut ont été estimées afin de permettre des comparaisons pour l'année 1999.

* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... N'ayant pas lieu de figurer

- Néant ou zéro

Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 4

	Toronto	Montréal	Vancouver	Edmonton	Calgary	Ottawa ²	Québec	Winnipeg	Hamilton
Affaires choisies liées à des infractions prévues par le <i>Code criminel</i> dans les principales régions métropolitaines de recensement, 1999¹									
Population de 1999	4 680 250	3 438 532	2 016 643	933 748	929 145	809 034	688 085	677 625	665 169
Homicide									
nombre	60	70	57	13	20	12	10	15	16
taux	1,3	2,0	2,8	1,4	2,2	1,5	1,5	2,2	2,4
variation en % du taux*	-22,6	7,2	25,6	-33,8	-10,5	...	-33,5	-16,6	...
Agressions sexuelles (1,2,3)									
nombre	2 547	1 615	1 202	614	710	455	275	479	468
taux	54	47	60	66	76	56	40	71	70
variation en % du taux*	-3,6	8,9	-19,6	-3,4	-14,5	-18,9	-8,2	0,5	-22,8
Voies de fait (1,2,3)									
nombre	28 180	18 726	16 356	5 949	5 473	4 369	2 193	5 581	5 306
taux	602	545	811	637	589	540	319	824	798
variation en % du taux*	-3,5	2,2	-3,6	-0,3	-16,4	-16,0	3,1	-7,7	-5,3
Vols qualifiés									
nombre	5 388	6 667	4 379	1 016	1 270	848	468	1 814	558
taux	115	194	217	109	137	105	68	268	84
variation en % du taux*	-6,9	1,7	0,8	2,0	-4,5	-18,4	5,2	8,4	23,4
Total / crimes de violence									
nombre	37 669	29 131	22 594	7 918	8 073	5 920	3 200	8 350	6 531
taux	805	847	1 120	848	869	732	465	1 232	982
variation en % du taux*	-3,9	2,5	-4,1	-0,7	-13,1	-16,1	1,8	-4,9	-4,3
Introductions par effraction									
nombre	28 637	45 127	32 282	9 464	9 456	7 144	6 078	8 372	6 072
taux	612	1 312	1 601	1 014	1 018	883	883	1 235	913
variation en % du taux*	-7,9	-11,1	-14,6	-7,0	-6,1	-11,9	-22,7	-10,8	-1,8
Vols de véhicules à moteur									
nombre	18 696	28 772	21 194	6 201	4 317	5 259	2 032	8 865	5 255
taux	399	837	1 051	664	465	650	295	1 308	790
variation en % du taux*	-2,0	-8,9	3,8	-11,8	-4,4	-14,2	-16,7	3,3	3,1
Autres vols									
nombre	84 483	70 399	95 313	26 464	24 689	17 628	11 792	19 072	12 880
taux	1 805	2 047	4 726	2 834	2 657	2 179	1 714	2 815	1 936
variation en % du taux*	-7,4	-7,1	-4,4	-4,0	-3,5	-13,2	-5,0	4,1	-5,0
Total / crimes contre les biens									
nombre	147 126	156 367	156 512	47 023	44 616	32 084	21 333	37 878	25 689
taux	3 144	4 547	7 761	5 036	4 802	3 966	3 100	5 590	3 862
variation en % du taux*	-6,4	-7,6	-5,6	-4,6	-4,0	-13,0	-11,6	-2,0	-2,6
Armes offensives									
nombre	1 744	408	1 563	254	433	258	43	402	251
taux	37	12	78	27	47	32	6	59	38
variation en % du taux*	1,0	7,5	-7,3	-15,6	-16,8	-42,2	-23,4	-6,4	7,4
Méfais									
nombre	26 172	25 576	22 420	8 677	11 048	6 897	5 221	13 134	5 188
taux	559	744	1 112	929	1 189	852	759	1 938	780
variation en % du taux*	-11,9	-6,2	-7,1	-7,3	-2,0	-15,2	-5,3	12,4	-5,5
Total / autres Code criminel									
nombre	67 259	61 095	54 052	15 598	26 597	14 141	8 423	19 931	12 630
taux	1 437	1 777	2 680	1 670	2 863	1 748	1 224	2 941	1 899
variation en % du taux*	-13,0	-12,4	-1,8	-2,8	3,5	-19,8	-11,4	0,4	-9,4
TOTAL - CODE CRIMINEL excluant des infractions de la circulation									
nombre	252 054	246 593	233 158	70 539	79 286	52 145	32 956	66 159	44 850
taux	5 385	7 171	11 562	7 554	8 533	6 445	4 790	9 763	6 743
variation en % du taux*	-7,9	-7,8	-4,6	-3,8	-2,7	-15,3	-10,4	-1,6	-4,8

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1999, produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet: estimations postcensitaires mises à jour pour 1998 et 1999.

² Ottawa réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située en Ontario.

* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 5

Taux de criminalité selon les régions métropolitaines de recensement, Canada, 1999^{1,2}

	Population	Ensemble des affaires au Cc		Crimes de violence		Crimes contre la propriété		Autre crimes	
		Taux de 1999	Variation en % du taux*	Taux de 1999	Variation en % du taux	Taux de 1999	Variation en % du taux	Taux de 1999	Variation en % du taux
RMR de 500 000 habitants et plus									
Vancouver	2 016 643	11 562	-4,6	1 120	-4,1	7 761	-5,6	2 680	-1,8
Winnipeg	677 625	9 763	-1,6	1 232	-4,9	5 590	-2,0	2 941	0,4
Edmonton	929 145	8 533	-2,7	869	-13,1	4 802	-4,0	2 863	3,5
Calgary	933 748	7 554	-3,8	848	-0,7	5 036	-4,6	1 670	-2,8
Montréal	3 438 532	7 171	-7,8	847	2,5	4 547	-7,6	1 777	-12,4
Hamilton	665 169	6 743	-4,8	982	-4,3	3 862	-2,6	1 899	-9,4
Ottawa ³	809 034	6 445	-15,3	732	-16,1	3 966	-13,0	1 748	-19,8
Toronto	4 680 250	5 385	-7,9	805	-3,9	3 144	-6,5	1 437	-12,9
Québec	688 085	4 790	-10,4	465	1,8	3 100	-11,6	1 224	-11,4
RMR de 100 000 à 499 999 habitants									
Regina	199 163	15 191	-0,1	1 709	-1,4	8 536	-4,5	4 946	9,2
Victoria	316 195	11 865	3,9	1 268	-5,8	6 577	8,7	4 021	-0,3
Saskatoon	231 403	11 640	-1,0	1 332	-5,2	6 439	2,1	3 869	-4,6
Halifax	352 594	9 551	-0,5	988	-0,6	5,782	-2,2	2 782	3,2
Thunder Bay	126 649	9 109	-13,0	1 525	-13,2	4 178	-14,8	3 406	-10,7
London	418 660	8 581	3,1	885	-1,5	5 260	6,4	2 437	-2,0
Saint John ⁴	146 267	7 367	-4,4	1 039	-6,7	3 133	-7,6	3 194	-0,0
St. Catharines-Niagara ⁴	422 607	6 837	-8,8	617	-4,0	4 032	-7,2	2 188	-12,7
Windsor	299 966	6 595	-16,5	742	-18,5	3 517	-17,3	2 337	-14,4
Sudbury	160 357	6 514	-9,1	942	5,7	3 661	-15,1	1 911	-2,5
Kitchener ⁴	439 107	6 385	-7,3	669	-16,5	4 041	-6,3	1 675	-5,3
Hull ⁵	255 987	6 160	-8,7	654	-6,9	3 788	-7,7	1 718	-11,5
Sherbrooke	153 140	5 806	-2,5	396	-3,8	3 881	-3,9	1 529	1,7
Trois-Rivières	141 751	5 571	-13,1	475	-4,0	3 477	-15,6	1 619	-9,9
Chicoutimi-Jonquière ⁴	147 021	5 249	-16,6	569	-0,4	3 311	-22,9	1 369	-4,1

¹ La région métropolitaine de recensement (RMR) d'Oshawa est exclue de ce tableau en raison d'un incongruité entre les frontières du territoire des services policiers et des frontières de la RMR. La RMR de St. John's est aussi exclue de ce tableau en raison de la qualité des données résultant d'un changement de système de déclaration sur la criminalité.

² Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1999, produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet: estimations postcensitaires mises à jour pour 1998 et 1999.

³ Ottawa réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située en Ontario.

⁴ Les populations ont été ajustées pour correspondre aux frontières des services policiers.

⁵ Hull réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située au Québec.

* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 6

	Groupe d'âge selon le sexe				Total selon le groupe d'âge	
	Adultes (18 ans et plus)		Jeunes (12 à 17 ans)		Adultes	Jeunes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
	%		%		%	
Homicide ¹	91	9	80	20	90	10
Tentative de meurtre	87	13	86	14	90	10
Voies de fait	84	16	71	29	85	15
Agression sexuelle	98	2	96	4	84	16
Autres infractions sexuelles	97	3	96	4	85	15
Enlèvement	60	40	57	43	96	4
Vol qualifié	91	9	84	16	67	33
Total - Crimes de violence	86	14	75	25	84	16
Introduction par effraction	94	6	90	10	62	38
Vol de véhicules à moteur	93	7	86	14	60	40
Fraude	71	29	68	32	92	8
Vol de plus de 5 000 \$	78	22	84	16	85	15
Vol de 5 000 \$ et moins	70	30	68	32	73	27
Total - Crimes contre les biens	78	22	78	22	73	27
Méfais	88	12	88	12	68	32
Incendies criminels	82	18	82	18	55	45
Prostitution	47	53	18	82	98	2
Armes offensives	89	11	92	8	80	20
Total - Code criminel	82	18	77	23	79	21
Conduite avec facultés affaiblies ²	89	11	85	15	99	1
Infractions reliées au cannabis	87	13	89	11	84	16
Infractions reliées à la cocaïne	82	18	77	23	94	6
Infractions reliées aux autres drogues	83	17	83	17	88	12

¹ Ces données sont tirées de l'Enquête sur l'homicide, CCSJ

² Inclut conduite avec facultés affaiblies - causant la mort, causant des lésions corporelles, un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg, le défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, de sang. Les données sur l'âge des personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies proviennent du programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2)

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité CCSJ.

Tableau 7

Jeunes inculpés d'infractions choisies prévues par le Code criminel, Canada, 1989 à 1999¹

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998 ^f	1999
Population (personnes de 12 à 17ans)	2 244 017	2 256 094	2 273 918	2 305 122	2 330 853	2 359 067	2 386 301	2 417 604	2 439 553	2 449 216	2 449 610
Homicide											
nombre	47	47	48	58	36	58	68	49	54	56	45
taux	2	2	2	3	2	2	3	2	2	2	2
variation du taux en %*	0,2	-0,5	1,3	19,2	-38,6	59,2	15,9	-28,9	9,2	3,3	-19,7
Voies de fait (niveaux 1,2,3)											
nombre	9 245	10 797	12 815	13 584	14 981	15 363	15 898	15 945	15 612	15 862	15 306
taux	412	479	564	589	643	651	666	660	640	648	625
variation du taux en %*	20,6	16,2	17,8	4,6	9,1	1,3	2,3	-1,0	-3,0	1,2	-3,5
Agression sexuelle (niveaux 1,2,3)											
nombre	1 478	1 609	1 906	2 074	2 132	1 896	1 586	1 581	1 494	1 440	1 423
taux	66	71	84	90	91	80	66	65	61	59	58
variation du taux en %*	18,7	8,3	17,5	7,3	1,7	-12,1	-17,3	-1,6	-6,4	-4,0	-1,2
Vol qualifié											
nombre	1 950	2 055	2 746	2 966	2 996	3 006	3 535	3 741	3 792	3 576	3 189
taux	87	91	121	129	129	127	148	155	155	146	130
variation du taux en %*	26,5	4,8	32,6	6,5	-0,1	-0,9	16,3	4,5	0,5	-6,1	-10,8
Total - Crimes de violence											
nombre	13 780	15 690	18 919	20 028	21 477	21 629	22 441	22 521	22 172	22 195	21 081
taux	614	695	832	869	921	917	940	932	909	906	861
variation du taux en %*	20,7	13,3	19,6	4,4	6,1	-0,5	2,6	-0,9	-2,4	-0,3	-5,0
Introduction par effraction											
nombre	22 155	24 066	26 901	24 747	21 947	19 992	18 654	18 532	17 092	16 007	13 469
taux	987	1 067	1 183	1 074	942	847	782	767	701	654	550
variation du taux en %*	-7,1	8,0	10,9	-9,3	-12,3	-10,0	-7,8	-1,9	-8,6	-6,7	-15,9
Vol de véhicules à moteur											
nombre	7 330	7 945	8 768	8 122	8 211	7 476	6 875	7 011	6 468	6 228	5 550
taux	327	352	386	352	352	317	288	290	265	254	227
variation du taux en %*	14,1	7,8	9,5	-8,6	-0,0	-10,0	-9,1	0,7	-8,6	-4,1	-10,9
Autres vols											
nombre	38 897	42 514	45 221	39 648	35 301	32 228	33 762	32 473	27 060	24 744	22 206
taux	1 733	1 884	1 989	1 720	1 515	1 366	1 415	1 343	1 109	1 010	907
variation du taux en %*	7,1	8,7	5,5	-13,5	-11,9	-9,8	3,6	-5,1	-17,4	-8,9	-10,3
Total - Crimes contre les biens											
nombre	76 317	83 741	91 656	83 603	74 981	68 907	68 105	66 702	58 340	54 104	48 415
taux	3 401	3 712	4 031	3 627	3 217	2 921	2 854	2 759	2 391	2 209	1 976
variation du taux en %*	2,9	9,1	8,6	-10,0	-11,3	-9,2	-2,3	-3,3	-13,3	-7,6	-10,5
Armes offensives											
nombre	1 702	1 809	2 020	1 906	1 932	1 963	1 693	1 551	1 478	1 457	1 436
taux	76	80	89	83	83	83	71	64	61	59	59
variation du taux en %*	12,6	5,7	10,8	-6,9	0,2	0,4	-14,7	-9,6	-5,6	-1,8	-1,5
Méfais											
nombre	8 491	8 647	9 725	9 066	8 214	7 687	7 745	7 695	7 005	6 926	6 645
taux	378	383	428	393	352	326	325	318	287	283	271
variation du taux en %*	-1,6	1,3	11,6	-8,0	-10,4	-7,5	-0,4	-1,9	-9,8	-1,5	-4,1
Total - Autres infractions au Code criminel											
nombre	25 865	27 118	31 741	31 651	30 429	29 089	30 117	30 187	30 329	31 153	30 250
taux	1 153	1 202	1 396	1 373	1 305	1 233	1 262	1 249	1 243	1 272	1 235
variation du taux en %*	7,3	4,3	16,1	-1,6	-4,9	-5,5	2,4	-1,1	-0,4	2,3	-2,9
Total - Code criminel											
nombre	115 962	126 549	142 316	135 282	126 887	119 625	120 663	119 410	110 841	107 452	99 746
taux	5 168	5 609	6 259	5 869	5 444	5 071	5 056	4 939	4 543	4 387	4 072
variation du taux en %*	5,7	8,5	11,6	-6,2	-7,2	-6,9	-0,3	-2,3	-8,0	-3,4	-7,2

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1999 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet: estimations intercensitaires révisées de 1989 à 1990; estimations intercensitaires définitives pour 1991 à 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996; estimations postcensitaires mises à jour de 1997 à 1999.

* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

^f Données révisées

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 8

Jeunes inculpés d'affaires choisies liées à des infractions prévues par le Code criminel, Canada, provinces et territoires, 1999¹

	T.-N. ²	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B. ³	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O ⁴	Nt. ⁴	Canada
Population 1999	49 576	12 105	75 401	61 812	562 937	906 498	97 334	96 609	261 015	318 687	3 009	6 963	3 174	2 451 946
Homicide														
nombre	1	-	-	-	9	10	4	6	9	6	-	-	-	45
taux	2,1	-	-	-	1,6	1,1	4,1	6,2	3,4	1,9	-	-	-	1,8
variation en % du taux*	15,1	-29,4	-0,8	20,4	-19,4	19,8	-19,7
Agression sexuelle (1,2,3)														
nombre	47	6	45	46	189	545	86	86	154	199	5	10	5	1 423
taux	98	48	59	75	34	60	88	89	58	62	170	249	158	58
variation en % du taux*	111,9	-25,6	-0,3	25,9	26,4	-7,0	0,3	-7,2	-12,3	-6,7	...	-10,7	-62,4	-1,2
Voies de fait (1,2,3)														
nombre	281	22	426	471	1 985	6 633	989	894	1 706	1 796	22	44	37	15 306
taux	583	177	560	771	361	725	1 007	927	645	564	750	1 098	1 166	625
variation en % du taux*	7,5	-50,4	0,1	12,5	3,6	-6,7	1,6	-0,7	0,3	-12,5	-23,0	-11,8	-9,6	-3,5
Vol qualifié														
nombre	13	5	67	32	618	1 189	286	150	408	411	7	3	-	3 189
taux	27	40	88	52	112	130	291	155	154	129	239	75	-	130
variation en % du taux*	-38,7	-29,1	-17,6	35,0	-1,2	-7,7	-14,3	-34,8	-9,5	-20,6	-10,8
Total - Crimes de violence														
nombre	362	36	597	593	3 022	8 738	1 441	1 226	2 403	2 513	36	66	48	21 081
taux	751	290	784	971	550	955	1 468	1 271	909	789	1 227	1 646	1 512	861
variation en % du taux*	10,8	-40,4	-1,2	10,8	3,2	-7,5	-3,8	-6,7	-3,3	-13,2	-15,0	-8,7	-24,3	-5,0
Introductions par effraction														
nombre	579	52	608	391	1 801	3 814	1 050	1 601	1 622	1 524	54	272	101	13 469
taux	1 201	420	799	640	328	417	1 069	1 659	614	479	1 840	6 785	3 182	550
variation en % du taux*	-3,9	72,0	-13,3	-1,5	-26,1	-13,7	-11,5	-15,7	-17,7	-21,9	-43,5	39,2	-25,2	-15,9
Vols de véhicules à moteur														
nombre	89	22	158	112	758	1 544	735	725	815	520	17	33	22	5 550
taux	185	177	208	183	138	169	749	751	308	163	579	823	693	227
variation en % du taux*	-24,3	21,3	-26,4	-6,3	-13,8	-15,5	-5,7	0,6	-3,5	-16,8	23,3	-7,4	-52,2	-10,9
Autres vols														
nombre	557	82	1 121	688	2 471	7 698	1 641	1 383	2 822	3 607	73	38	25	22 206
taux	1 156	662	1 473	1 126	450	842	1 671	1 433	1 068	1 133	2 487	948	788	907
variation en % du taux*	10,3	-9,6	11,3	-4,4	-17,4	-17,6	-1,4	-5,6	-8,4	-4,9	21,5	-44,3	1,8	-10,3
Total - Crimes contre les biens														
nombre	1 328	172	2 041	1 331	5 509	16 328	3 730	4 365	6 470	6 482	159	351	149	48 415
taux	2 755	1 388	2 682	2 179	1 002	1 785	3 799	4 524	2 448	2 035	5 417	8 755	4 694	1 976
variation en % du taux*	1,4	8,1	0,6	-2,6	-18,0	-13,9	-4,5	-8,6	-8,6	-10,2	-15,0	12,3	-29,0	-10,5
Armes offensives														
nombre	12	-	35	27	66	671	176	70	199	173	2	3	2	1 436
taux	25	-	46	44	12	73	179	73	75	54	68	75	63	59
variation en % du taux*	107,4	...	-3,1	95,3	3,9	-6,5	41,9	-15,4	-14,8	-6,6	...	-1,7	-2,3	-1,5
Méfais														
nombre	170	27	351	251	679	2 238	448	647	923	835	20	34	22	6 645
taux	353	218	461	411	124	245	456	671	349	262	681	848	693	271
variation en % du taux*	-3,6	-13,5	18,2	-8,9	-7,8	-0,8	-15,4	-12,3	-7,8	1,1	-47,9	15,2	115,0	-4,1
Total - Autres infractions au Code criminel														
nombre	630	71	1 177	1 108	2 545	11 788	2 073	3 724	4 146	2 708	108	130	42	30 250
taux	1 307	573	1 546	1 814	463	1 289	2 111	3 860	1 569	850	3 680	3 243	1 323	1 235
variation en % du taux*	-5,0	3,6	5,4	-16,9	-4,0	-2,2	-1,8	-5,1	-5,3	0,6	6,5	-3,2	-8,8	-2,9
TOTAL - CODE CRIMINEL excluant les infractions aux règlements de la circulation														
nombre	2 320	279	3 815	3 032	11 076	36 854	7 244	9 315	13 019	11 703	303	547	239	99 746
taux	4 814	2 251	5 012	4 964	2 015	4 029	7 378	9 655	4 926	3 675	10 324	13 644	7 530	4 072
variation en % du taux*	0,8	-3,2	1,7	-6,3	-9,9	-8,9	-3,6	-7,0	-6,6	-8,6	-8,4	5,4	-25,1	-7,2

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1999 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet: estimations postcensitaires mises à jour pour 1998 et 1999.

² Le Royal Newfoundland Constabulary n'a pas pu fournir de statistiques criminelles pour le territoire de St-John's en 1999 en raison de l'adoption d'un nouveau système d'information et de gestion policière. Par conséquent, les données de 1998 ont été substituées à celles de 1999.

³ En 1998, le service de police régionale de Codiac n'a pu fournir de statistiques criminelles fiables en raison d'un changement de système d'information policière. Par conséquent, les données de 1999 ont été substituées à celles de 1998.

⁴ Les données de 1998 pour les Territoires du Nord-Ouest (excluant Nunavut) et pour le Nunavut ont été estimées afin de permettre des comparaisons pour l'année 1999.

* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

- néant ou zéro

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 9

Estimations de la population, Canada, provinces et territoires, 1989 à 1999

	T.-N.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Nt.	Canada
	en milliers													
Année														
1989														
Total	576,4	130,1	903,9	735,2	6 929,5	10 109,8	1 103,5	1 019,3	2 495,8	3 198,5	27,1	57,0	...	27 286,2
Adultes (18 ans et plus)	407,3	94,4	676,7	542,8	5 282,9	7 666,8	813,4	729,0	1 804,0	2 433,0	19,4	35,9	...	20 505,3
Jeunes (12 à 17 ans)	65,8	12,2	79,9	70,6	551,7	810,6	96,5	92,4	210,4	245,8	2,2	6,0	...	2 244,0
1990														
Total	578,1	130,5	909,7	740,1	7 004,4	10 299,6	1 105,6	1 007,1	2 547,6	3 291,4	27,8	58,9	...	27 700,9
Adultes (18 ans et plus)	412,9	94,9	683,1	549,2	5 341,3	7 814,7	814,8	720,4	1 840,8	2 504,3	19,8	37,2	...	20 833,4
Jeunes (12 à 17 ans)	63,7	12,0	78,2	69,1	561,2	810,7	95,8	91,8	214,4	251,0	2,2	5,9	...	2 256,1
1991														
Total	579,5	130,3	915,1	745,5	7 064,7	10 427,6	1 109,6	1 002,7	2 592,6	3 373,4	28,9	60,9	...	28 030,9
Adultes (18 ans et plus)	418,7	95,0	689,3	556,3	5 385,3	7 913,1	818,1	717,9	1 873,1	2 567,8	20,7	38,4	...	21 093,5
Jeunes (12 à 17 ans)	61,5	12,0	77,0	67,7	571,9	811,5	95,4	92,0	219,2	257,4	2,3	6,1	...	2 273,9
1992														
Total	580,2	130,9	919,4	748,5	7 112,8	10 570,5	1 113,1	1 004,0	2 634,4	3 470,3	30,2	62,4	...	28 376,5
Adultes (18 ans et plus)	423,2	95,7	694,4	561,3	5 419,0	8 010,2	821,2	720,0	1 903,4	2 641,5	21,6	39,1	...	21 350,6
Jeunes (12 à 17 ans)	59,8	11,9	76,4	66,7	583,9	820,0	94,7	92,7	224,6	265,6	2,5	6,3	...	2 305,1
1993														
Total	580,2	132,3	923,7	749,5	7 165,2	10 690,4	1 118,4	1 006,9	2 670,7	3 571,5	30,6	63,5	...	28 703,1
Adultes (18 ans et plus)	427,2	97,0	699,9	565,0	5 465,8	8 099,7	826,2	723,5	1 933,4	2 721,4	22,0	39,9	...	21 621,0
Jeunes (12 à 17 ans)	58,4	11,9	75,7	65,4	590,1	827,5	94,3	93,9	229,9	274,8	2,5	6,5	...	2 330,9
1994														
Total	574,8	133,7	926,3	750,9	7 207,3	10 827,5	1 123,9	1 009,7	2 704,9	3 681,8	30,0	65,2	...	29 036,0
Adultes (18 ans et plus)	427,0	98,3	704,1	568,8	5 508,3	8 204,2	831,0	726,9	1 964,8	2 810,1	21,6	41,0	...	21 906,2
Jeunes (12 à 17 ans)	56,6	12,0	75,0	64,4	592,3	839,3	94,4	95,1	234,7	286,3	2,5	6,6	...	2 359,1
1995														
Total	568,0	134,8	927,7	751,8	7 241,4	10 964,9	1 129,8	1 014,2	2 739,9	3 784,0	30,9	66,6	...	29 353,9
Adultes (18 ans et plus)	425,3	99,5	706,8	572,1	5 549,8	8 310,4	835,7	732,5	1 997,1	2 894,8	22,2	42,0	...	22 188,2
Jeunes (12 à 17 ans)	55,0	12,0	75,1	63,6	588,2	854,8	95,1	95,9	240,4	296,5	2,7	6,8	...	2 386,3
1996														
Total	560,6	136,2	931,2	753,0	7 274,0	11 100,9	1 134,3	1 019,5	2 780,6	3 882,0	31,9	67,6	...	29 671,9
Adultes (18 ans et plus)	423,3	100,8	711,1	575,6	5 588,7	8 410,7	840,0	738,7	2 034,4	2 977,2	23,1	42,7	...	22 466,3
Jeunes (12 à 17 ans)	53,4	12,1	75,5	63,3	583,5	872,4	96,0	96,7	246,8	308,0	2,9	7,0	...	2 417,6
1997														
Total	554,1	136,9	934,5	754,2	7 302,6	11 249,5	1 136,6	1 022,0	2 837,2	3 959,7	32,2	67,7	...	29 987,2
Adultes (18 ans et plus)	422,2	101,9	716,4	579,4	5 634,4	8 540,4	843,5	743,8	2 084,6	3 045,3	23,4	42,8	...	22 778,1
Jeunes (12 à 17 ans)	51,8	12,2	75,8	62,8	574,9	889,9	96,7	96,6	253,6	315,2	3,0	7,0	...	2 439,6
1998														
Total	545,4	137,0	936,1	753,5	7 323,0	11 384,4	1 138,0	1 025,2	2 906,9	3 998,3	31,6	67,5	...	30 246,9
Adultes (18 ans et plus)	419,0	102,6	720,8	581,9	5 679,8	8 665,0	846,7	749,2	2 146,2	3 086,3	23,0	42,7	...	23 063,2
Jeunes (12 à 17 ans)	50,0	12,3	75,8	61,8	562,5	904,1	97,4	96,8	260,3	318,1	3,0	7,0	...	2 449,2
1999														
Total	541,0	138,0	939,8	755,0	7 345,4	11 513,8	1 143,5	1 027,8	2 964,7	4 023,1	30,6	41,6	27,0	30 491,3
Adultes (18 ans et plus)	419,0	103,9	727,1	586,0	5 727,2	8 789,4	853,1	754,0	2 200,3	3 118,9	22,4	28,3	15,3	23 345,0
Jeunes (12 à 17 ans)	48,2	12,4	76,1	61,1	549,6	914,7	98,2	96,5	264,3	318,5	2,9	4,0	3,2	2 449,6
1998-1999														
Variation en % du taux														
Total	-0,8	0,7	0,4	0,2	0,3	1,1	0,5	0,3	2,0	0,6	-3,0	-38,4	...	0,8
Adultes (18 ans et plus)	-0,0	1,3	0,9	0,7	0,8	1,4	0,8	0,6	2,5	1,1	-2,4	-33,7	...	1,2
Jeunes (12 à 17 ans)	-3,6	0,7	0,3	-1,2	-2,3	1,2	0,8	-0,3	1,5	0,1	-1,5	-43,1	...	0,0

... n'ayant pas lieu de figurer.

Source : Rapport intitulé *Statistiques démographiques annuelles, 1999* produit par Statistique Canada, Division de la démographie. Population au 1^{er} juillet: estimations intercensitaires révisées de 1989 à 1990; estimations intercensitaires définitives pour 1991 et 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996; estimations postcensitaires mises à jour de 1997 à 1999.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

1998

- Vol. 18 n° 10 L'aide juridique au Canada : 1996-1997
- Vol. 18 n° 11 Statistiques de la criminalité au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 12 L'homicide au Canada, 1997
- Vol. 18 n° 13 Services de sécurité privés et services de police publics au Canada
- Vol. 18 n° 14 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1997-1998

1999

- Vol. 19 n° 1 Drogues illicites et criminalité au Canada
- Vol. 19 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 1997-1998
- Vol. 19 n° 3 Délinquants sexuels
- Vol. 19 n° 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1997-1998
- Vol. 19 n° 5 Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : Un profil instantané d'une journée
- Vol. 19 n° 6 Les refuges pour femmes violentées au Canada
- Vol. 19 n° 7 Le recueil de données sur la justice de 1997
- Vol. 19 n° 8 Mesures de rechange pour les jeunes au Canada
- Vol. 19 n° 9 Statistiques de la criminalité au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 10 L'homicide au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 11 La conduite avec facultés affaiblies au Canada - 1998
- Vol. 19 n° 12 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 19 n° 13 La criminalité de violence chez les jeunes
- Vol. 20 n° 1 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1998-1999
- Vol. 20 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1998-1999
- Vol. 20 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 4 Le recueil de données sur la justice de 1998